

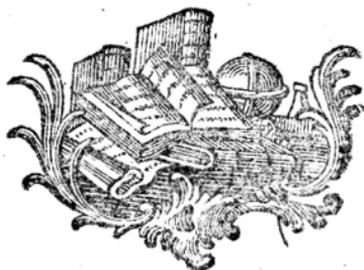
JOURNAL  
HISTORIQUE  
ET  
LITTÉRAIRE.

15. AOÛT 1793.

---

*Neque te ut miretur turba, labores,  
Contentus paucis lectoribus. Hor. Sat. 10, l. 1.*

---



*A MAESTRICHT,*

Chez FRANÇOIS CAVELIER, Imprimeur-  
Libraire, sur le Vrythof.

*Et se trouve à LIEGE,*

Chez J. F. BASSOMPIERRE, Imprimeur-  
Libraire, vis-à-vis Ste. Catherine.





JOURNAL  
HISTORIQUE  
ET  
LITTÉRAIRE.

15. Août 1793.

---

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*Examen sommaire de la Constitution Française.*

Hoc fonte derivata clades  
In patriam populosque fluxit.  
*Hor. ad C. l. 3.*

A Bruxelles, chez Lemaire in-8vo. de 29  
pag. Prix 12 f.

**D**E tous les dangers qui en ce moment menacent les peuples & les rois, le plus grand comme le plus urgent seroit la pleine victoire des constitutionnels ou des monarchiens sur les jacobins. Si ceux-ci sont écrasés de manière à sanctionner le triomphe de leurs adversaires directs & immédiats, les malheurs de l'Europe n'ont plus de bornes. Mais si le bon esprit public s'accorde à proscrire les uns & les au-

tres, on peut espérer avec fondement de voir  
renaître avec la Religion & les anciennes loix  
tous les biens qu'elles ont produits. „ Les  
„ constitutionnels, dit l'auteur de cet *Exa-*  
„ *men*, s'efforcent de rejeter sur les jacobins  
„ tous les crimes qui ont fouillé l'histoire de  
„ la révolution; mais, outre qu'ils en avoient  
„ donné l'exemple, il est évident que ce sont  
„ leurs manœuvres & leurs décrets qui ont  
„ éteint dans la masse du peuple le respect  
„ pour la Religion, & les sentimens de la  
„ justice & de l'humanité. Toute la différence  
„ qui se trouve entre eux & les jacobins, c'est  
„ qu'à la vue des ruines qui s'amontoient  
„ sous leurs pas, ils ont voulu s'arrêter, &  
„ mettre un terme à la dévastation, au lieu  
„ que les jacobins, plus intrépides dans le  
„ crime, & plus conséquens, ont suivi constamment  
„ la marche de la révolution. La  
„ révolution exécutée au nom & par les mains  
„ du peuple étoit un achèvement à la dé-  
„ mocratie : la constitution renfermoit le germe  
„ de la république; les jacobins n'ont fait que  
„ le mûrir & le développer. Si le peuple est  
„ souverain, il pouvoit reprendre à ses repré-  
„ sentans & à ses magistrats l'autorité précaire  
„ qu'il n'avoit pu leur confier que pour un  
„ tems : il pouvoit ou se nommer d'autres  
„ ministres, ou se former en république, &  
„ gouverner par lui-même. Après avoir détruit  
„ la monarchie, il avoit le droit incontestable  
„ de renverser la constitution. Tout gou-  
„ vernement devenoit légitime, du moment  
„ qu'il l'adoptoit. La république proscrivoit

„ les constitutionnels comme la constitution  
 „ avoit proscrit les royalistes , avec cette dif-  
 „ férence néanmoins , que les jacobins n'ont  
 „ détruit qu'une autorité usurpée , & que les  
 „ constitutionnels avoient renversé une puis-  
 „ sance légitime. „

Ces observations incontestables & fondées  
 sur les faits , démontrent que les jacobins , plus  
 violens ou plus francs , sont moins coupables  
 que les constitutionnels. L'auteur expose d'une  
 maniere effrayante , à quoi s'exposeroient les  
 rois qui s'aviferoient de sanctionner la mon-  
 trueuse constitution de 1789. „ Si la France ,  
 „ redevenue constitutionnelle , étoit comptée  
 „ parmi les puissances de l'Europe , nul sou-  
 „ verain ne pourroit traiter avec elle , sans  
 „ souscrire à la déclaration des droits de l'hom-  
 „ me , sans reconnoître le principe de la sou-  
 „ veraineté du peuple , & sans légitimer , par  
 „ cet aveu , toutes les insurrections auxquelles  
 „ ses sujets , à l'exemple de la nation Fran-  
 „ çoise , & au même titre qu'elle , seroient  
 „ tentés de se porter à l'avenir. Le triomphe  
 „ d'une constitution toute populaire , le suc-  
 „ cès des manœuvres détestables qui ont pré-  
 „ paré la révolution , l'impunité du crime hor-  
 „ rible qui l'a consommée , consacreroient à ja-  
 „ mais dans l'esprit des peuples l'affreuse doc-  
 „ trine qui présente la rebellion comme un  
 „ devoir , & le régicide comme un acte de  
 „ justice nationale. Un pareil exemple seroit  
 „ trop dangereux dans un siècle où tous les  
 „ principes sont ébranlés , où l'opinion pu-  
 „ blique est profondément corrompue. „

L'auteur n'est pas le seul qui pense de la sorte sur l'état actuel de la France, sur ce moment d'une crise décisive où son salut sera prononcé, ou bien son malheur plus aggravé que jamais. Le jacobinisme le plus forcené, le maratisme & robertspierrianisme le plus furieux ne lui feront jamais tant de mal que la constitution de 1789. L'un est une maladie aiguë, violente, mais guérissable, qui peut être suivie d'une santé parfaite; l'autre est un poison lent qui consume sans convulsion, mais d'une manière infaillible, tous les principes de vie. Un excellent politique, bon philosophe & bon théologien, vient d'accéder à ces observations, dans un petit traité dont je me propose de parler dans la suite avec quelque étendue\*.

\* Les Maladies du Temps. On le trouve chez l'imprimeur du Journal, & à Bruxelles chez Le Charlier.

» C'est la fureur de nos systèmes, dit-il, qui nous a perdus, c'est elle qui nous empêchera de nous relever. Quand on a fait une mauvaise manœuvre qui a tout bouleversé, tout confondu, le sens commun dit qu'il faut se remettre comme on étoit avant la manœuvre; parce que chacun fait tout d'abord où il doit se remettre. On ne hafarde pas une autre position inconnue & incertaine, qui ne feroit qu'amener une nouvelle confusion pire encore que la précédente. Mais l'obstination de l'amour-propre veut innover & donner du sien. Si elle l'emporte, il faudra se résoudre à périr complètement & sans ressource. Il n'y a donc d'autre parti à prendre que de nous remettre comme nous étions: nous aurons tout de suite un gouvernement connu, dans lequel chacun saura

„ ce qu'il aura à faire. S'il y a des abus à cor-  
 „ riger, on les corrigera : non pas tout-à-coup  
 „ & tous ensemble, ce qui seroit un abus pire  
 „ que tous les autres, à cause des secouffes  
 „ violentes que causent de pareilles opérations ;  
 „ mais successivement & peu-à-peu : en com-  
 „ mençant par les abus qui ont été introduits  
 „ les derniers, comme étant plus faciles à ex-  
 „ tirper, & comme étant véritablement plus  
 „ abus que les anciens. „

Ce passage sert de note à un texte plus ex-  
 pressif encore. „ Il n'est pas démontré que  
 „ toutes les puissances de l'Europe réunies  
 „ soient capables de rétablir votre royaume,  
 „ & qu'elles s'entendent assez pour réussir. Les  
 „ meilleurs horlogers de Londres ne feroient  
 „ pas une bonne montre avec un mouvement  
 „ composé de pieces pénétrées & rongées de  
 „ vert-de-gris. Votre France n'est bonne qu'à  
 „ être brisée en éclats. Si les puissances qui  
 „ se consultent actuellement pour savoir ce  
 „ qu'elles en feront, ne se proposoient que  
 „ de servir la justice de Dieu, elles pourroient  
 „ réussir à leur avantage. Mais en supposant  
 „ que leurs vues soient bien pures pour le ré-  
 „ tablissement de l'ordre en France, elles ne  
 „ réussiroient qu'en rétablissant purement & sim-  
 „ plement l'ancien gouvernement. Il est fâ-  
 „ cheux que ce système, le seul vrai, le seul  
 „ praticable, le seul possible, ne soit pas gé-  
 „ néralement senti. Et c'est ce qui prolongera  
 „ nos maux communs. Si les puissances de  
 „ l'Europe, trompées par je ne sais quelles  
 „ perfides insinuations, se refusent à ce systé-

» me ancien & éprouvé, elles peuvent dès ce  
 » moment dissoudre la France. Elles n'en fe-  
 » ront jamais rien. Autant vaudroit rétablir  
 » l'ancienne Gaule. Il y a déjà la moitié de  
 » l'ouvrage fait. »

---

*Réflexions sur le caractère qu'ont développé les Belges & particulièrement les Brabançons, pendant l'occupation des Pays-Bas par les François, depuis le mois de Novembre 1792, jusqu'au mois de Mars 1793. Par M. Lesbrouffart.*

Que tous ces charlatans, populaires larrons,  
 Et de patriotisme insolens fanfarons,  
 Purgent de leur aspect cette terre affranchie!  
 Guerre, guerre éternelle aux faiseurs d'anarchie!

A Bruxelles, chez Lemaire. 1793; à Liege,  
 chez Lemarié. In-4to. de 16 pag.

**C**ES *Réflexions* forment dans leur ensemble un Discours qui, sans être asservi aux règles ou entraves oratoires, présente une suite d'idées bien disposées, qui se succèdent dans une dépendance & une progression naturelle & pleine d'intérêt. On trouve dès le début des vues dignes de Bossuet, sur la destinée des puissances de ce monde. » Tel empire, par la  
 » multiplicité de ses ressources, par la gran-  
 » deur de ses forces & par l'éclat de sa gloire,  
 » sembloit ne devoir mettre aucunes bornes  
 » à sa puissance & à sa durée; qui devenu le  
 » jouet des passions les plus insensées, s'est  
 » écroulé tout-à-coup sur ses fondemens, com-  
 » me un vaisseau qui long-tems vainqueur des

„ écueils cachés sous l'élément qu'il parcourt,  
 „ vient échouer au terme de sa course ; ou  
 „ comme on voit un vieux chêne , après avoir  
 „ bravé les rigueurs de cent hivers , tomber  
 „ sous les coups de l'aquilon , & écraser sous  
 „ sa chute les arbrisseaux qu'il protégeoit de  
 „ son ombre tutélaire. C'est ainsi que Rome  
 „ devenue la maîtresse du monde ne jouit  
 „ qu'un moment du fruit de ses conquêtes ,  
 „ & reçut à son tour les chaînes qu'elle même  
 „ avoit données à l'univers , comme si cette  
 „ Providence qui règle à son gré le sort des  
 „ nations , eût voulu que les Romains expias-  
 „ sent par le démembrement de leur empire &  
 „ l'anéantissement de leur grandeur , les maux  
 „ que leur ambition avoit semés chez leurs  
 „ voisins. Exemple frappant qui devoit tenir  
 „ tous les peuples en garde contre les cruels  
 „ effets de l'esprit de domination , si les pas-  
 „ sions n'étouffoient pour l'ordinaire les con-  
 „ seils impuissans de la raison & de l'expé-  
 „ rience. Mais qu'est-il besoin d'invoquer ici  
 „ le témoignage des siècles passés , lorsque  
 „ l'époque où nous vivons donne à la terre  
 „ indignée , mais sur-tout aux Belges , le spec-  
 „ tacle d'une nation voisine qui , depuis long-  
 „ tems en proie à tous les défordres de la ré-  
 „ volution la plus déplorable , eût voulu af-  
 „ focier nos provinces à l'anarchie qui la dé-  
 „ vore , & les précipiter avec elle dans l'abyme  
 „ qu'elle a creusé sous les débris de la mo-  
 „ narchie ? „

Il y a d'anciens adages , qui dans le tems  
 où ils ont été prononcés , semblent n'avoir pas

eu de sens bien avéré, & qui dans le laps des siècles ont acquis une vérification & une évidence qui les feroit presque passer pour des prophéties. Tel est celui dont parle M. Lefbrouffart. „ Un proverbe ancien, & qu'Eginhart nous a conservé, souhaitoit à tous les peuples d'avoir les Francs pour amis, mais non pas pour voisins : *Francum amicum, non vicinum habeas*. Il est permis de renouveler ce souhait plus ardemment que jamais, aujourd'hui que les successeurs de ces Francs ont voulu étendre par-tout leurs dogmes désastreux. „

Ce que dit M. L. de la secte des vonckistes, écrasée d'abord par les vrais patriotes du Brabant, ressuscitée ensuite & encouragée par l'imprudence du gouvernement, présente une grande leçon à la politique. „ La faction usurpatrice du pouvoir suprême qui jugeoit de tout le peuple Belge par les sentimens d'un petit nombre de malveillans, conçut le projet de l'associer à son système destructeur, en le ravissant à son légitime souverain. Cette faction que le poids de l'opprobre qui pese sur elle n'a pu encore écraser, & dont aucun Hercule n'a jusqu'ici abattu les têtes menaçantes, cette faction, dis-je, n'ignoroit pas que ses émissaires & l'aspect séduisant sous lequel elle présentoit ses erreurs, lui avoient acquis dans nos provinces plusieurs partisans, & dès-lors il fut résolu que la Belgique seroit atraquée & réunie au territoire François. Mais qu'ils connoissoient mal l'esprit des Belges, ceux qui

33 prirent les égaremens de quelques individus  
 33 pour le vœu général d'un peuple sage! En  
 33 vain d'audacieux pamphlets l'inviterent à la  
 33 rebellion; en vain d'artificieux libelles cher-  
 33 cherent à ébranler le flegme de son ame;  
 33 en vain d'insidieuses promesses furent prodigées  
 33 pour l'égarer; il rejetta l'attrait d'une  
 33 liberté sans frein, pour rester attaché à celle  
 33 dont il a toujours joui, ou dû jouir, sous  
 33 la sauve-garde de sa constitution. »

On voit ensuite comment l'invasion des  
 François a augmenté l'attachement des Belges  
 à leur constitution. Comme leurs opérations  
 étoient presque en tout les mêmes que celles  
 qu'on avoit vues quelques années auparavant dans  
 ces provinces, & qui y avoient excité un mé-  
 contentement général, il étoit naturel que tous  
 les esprits & les cœurs se réunissent contre les  
 nouveaux venus, & opposassent à leurs préten-  
 tions une digue insurmontable. » Alors le Belge  
 33 se pénétra plus que jamais de l'attachement  
 33 qu'il a toujours montré pour sa constitu-  
 33 tion; & justement alarmé pour un ordre de  
 33 choses inconciliable avec ses mœurs, avec  
 33 son caractère, avec ses habitudes, il résolut  
 33 de repousser la coupe empoisonnée que des  
 33 mains perfides lui présentoient. Et comment  
 33 en effet, sans se dévouer lui-même à l'in-  
 33 fortune, eût-il osé soumettre ses destinées  
 33 futures au génie malfaisant d'une Convention-  
 33 Nationale, qui ne s'est rendue fameuse que  
 33 par ses sanguinaires extravagances & par  
 33 l'impunité qu'elle accorda souvent aux for-  
 33 faits, & qui plus inconséquente encore qu'i-

» nique dans ses décrets, n'a cessé d'abuser de  
 » l'autorité dont elle se croyoit investie? Com-  
 » ment enfin le Belge, ami de l'ordre & de  
 » ses maîtres, eût-il consenti à devenir le frere  
 » & l'allié d'une nation pusillanime qui avoit  
 » vu avec immobilité la tête d'un roi juste &  
 » bienfaisant tomber sous les coups d'une fac-  
 » tion ennemie des loix & du trône? »

Les moyens que les démocrates François,  
 unis au petit nombre de vonckistes, employèrent  
 pour consommmer leur plan de destruction & de  
 corruption, étoient dignes des inventeurs. Des  
 » farces méprisables, des turlupinades ridicu-  
 » lement fastueuses dont nous fûmes trop long-  
 » tems les témoins involontaires, furent sou-  
 » vent accompagnées de scènes affligeantes  
 » pour une nation qui a toujours chéri & con-  
 » servé l'image des princes qui, pendant leur  
 » vie, avoient mérité son amour. Un monu-  
 » ment que la reconnoissance avoit élevé à la  
 » vertu, d'autres encore qui perpétuoient aux  
 » yeux des Bruxellois les traits de leurs an-  
 » ciens maîtres, des morceaux précieux de  
 » sculpture qui décoroient la première de nos  
 » places publiques, sont tombés sous les coups  
 » & à la voix des iconoclastes modernes. Les  
 » temples furent spoliés; l'asile de la mort fut  
 » violé, & les cadavres, malgré leur fétidité,  
 » ne purent échapper, sous leur enveloppe  
 » funebre, aux recherches & à la main dé-  
 » prédatrice des satellites impies du despotif-  
 » me franco-ministériel. Enfin, dans le sanc-  
 » tuaire, comme dans les lieux profanes, nous  
 » errâmes, pendant plusieurs jours, parmi les

» ruines amoncelées des objets les plus res-  
 » pectables... On vit un législateur envoyé  
 » pour fraterniser avec les Belges, emprunter  
 » le style de l'homélie, pour leur persuader  
 » que l'esprit de Dieu, par la bouche de ses  
 » prophètes, avoit jadis annoncé cette révolution  
 » qui arme aujourd'hui l'Europe entière  
 » contre la France. Cette diatribe irréligieuse  
 » qui attaquoit à la fois le trône & l'autel, n'en  
 » imposa pas aux Brabançons. Ils dédaignèrent  
 » le langage hypocrite du législateur républicain,  
 » comme ils braverent les menaces des  
 » Sans-culottes, comme ils laisserent déserter  
 » & les conciliabules jacobites & le théâtre  
 » qui ne faisoit plus entendre que des maximes  
 » d'anarchie & d'immoralité. » (a)

M. Lesb. rapporte ensuite les témoignages  
 rendus par Dumourier à l'invincible résistance  
 des Belges, & montre en même tems le peu  
 de prix qu'un peuple sage doit attacher au dire  
 d'un tel homme. Il continue de la sorte.  
 » Qu'il suffise donc au peuple Brabançon d'a-

(a) Si cela est exactement comme l'auteur le  
 dit, si les maximes jacobites ont fait déserter le  
 théâtre par les Belges; ou qu'on y prêche donc  
 éternellement le jacobinisme, puisqu'il leur in-  
 spire plus d'horreur que tous les vices & les maux  
 que les spectacles produisent! Que Marat ressuscite,  
 que Pétion & Camus & Danton en soient les per-  
 pétuels acteurs!... Car c'est là, & bien formelle-  
 ment là, je veux dire au théâtre, que se prépare  
 la ruine des Belges, & de toutes les nations; comme  
 celle des Grecs & des Romains & des François y a  
 été décidée.

„ voir triomphé des pièges tendus à sa bonne  
 „ foi, d'avoir apperçu l'abyme entr'ouvert sous  
 „ ses pas & d'avoir pu l'éviter, d'avoir re-  
 „ doublé de précautions & de constance à pro-  
 „ portion des efforts qu'on faisoit pour le per-  
 „ dre, d'avoir vu, sans le suivre, l'exemple  
 „ de quelques provinces trop dociles aux le-  
 „ çons des apôtres nomophages, d'avoir enfin,  
 „ par un exemple contraire, ranimé le cou-  
 „ rage de ses voisins pour sauver, par une ré-  
 „ luctance unanime, la grande famille de la  
 „ nation Belgique... Mais que dis-je, la na-  
 „ tion Belgique? Le salut d'une grande partie  
 „ de l'Europe étoit lié à celui de ces provinces;  
 „ & si les Belges, moins attachés à la forme  
 „ actuelle de leur gouvernement, l'avoient  
 „ abandonnée pour la forme départementaire  
 „ & républicaine, qui peut dire où se seroit  
 „ arrêté le torrent qui inondoit leur patrie,  
 „ lorsqu'il eût été grossi de toutes les eaux  
 „ de la Senne, de la Meuse, de la Haigne  
 „ & de l'Escaut? „

Une chose que l'auteur n'a pas voulu dire for-  
 mellement, par des considérations que nous ne  
 blâmons pas, est que le caractère que les Belges  
 ont développé en 1792 & 1793, est exactement  
 le même qu'ils ont montré en 1787 & 1789;  
 & que si à ces deux époques antérieures, ils  
 avoient consenti à voir exécuter chez eux le  
 système françois, c'est-à-dire, détruire les églie-  
 ses, les monasteres, ravalier le clergé & la no-  
 blesse, introduire de nouvelles doctrines, ci-  
 viliser le mariage &c, si, dis-je, alors les Bel-

ges avoient acquiescé à tout cela ; l'entrée des François n'eût été marquée que par les triomphes de *la liberté & de l'égalité sans culottes*, ou plutôt ils en auroient déjà trouvé le triomphe établi. Mais que les Belges jouissent d'une pleine sécurité ! On ne verra plus dorénavant chez eux ni l'essai du système françois sous l'influence du gouvernement indigène, ni les exploits de ce même système appuyés des forces d'une horde étrangère. „ Ils „ ont, dit M. l'abbé L., pour garant de leur „ bonheur la promesse sacrée du jeune monarque qui a recouvré sur eux tous ses droits, „ celle du ministre sage qu'il a fait dépositaire „ de sa bienveillance, celle enfin du prince „ chéri aux soins duquel il vient de remettre „ les destinées de la Belgique, & qui renonçant aux plaisirs de son âge, pour suivre les „ traces de ses illustres aïeux, va chercher „ la victoire ou la mort au milieu des hasards „ de la guerre. „

Si l'auteur ne s'est pas arrêté en particulier à la résistance que l'état ecclésiastique a opposée au système françois, c'est que cette résistance, outre qu'elle est comprise dans celle de la nation Belgique en général, est essentiellement supposée dans la nature même du ministère évangélique. L'on ne peut cependant s'empêcher d'admirer la fermeté que les évêques ont montrée au milieu de ces cohortes indisciplinées, dont rien n'égalait la morgue menaçante & sacrilège. Nous avons vu comment le cardinal-archevêque avoit éconduit

\* 15 Juil- le tout-puissant avocat Chepy \*. Il ne fut pas  
let, p. moins ferme ni moins heureux avec le grand  
427. orateur du schisme & de la constitution d'é-  
galité.

\* Le mé- Maître Guyot, curé jureur \*, ayant été  
me dont invité, à ce qu'il disoit, à prêcher à Bruxel-  
il est parlé les, donna part de sa nouvelle mission au car-  
dans le dinal par la lettre suivante.

Journ. du  
1 Mai  
1791, p.  
66 & suiv.

„ Monseigneur, j'ai l'honneur de vous prévenir  
que je suis demandé à Bruxelles pour y prêcher ; le  
sujet de mon discours est la gloire de la religion chré-  
tienne & la conformité de la constitution françoise  
avec la religion catholique, apostolique & romaine,  
matière propre à cimenter la bonne & parfaite union  
entre les Belges & les François, en sorte que les  
premiers, en embrassant leurs libérateurs d'une main,  
ne les repoussent point de l'autre, sous le faux &  
injuste prétexte de schisme. Pour le peu que vous  
doutiez de ma doctrine, vous me ferez un très-sen-  
sible plaisir de faire aposter de votre part, quelqu'un  
qui m'épie sévèrement. J'attendrai votre réponse, s'il  
vous plaît de m'en honorer, à la poste restante à  
Bruxelles, vers la fin de la semaine. J'ai l'honneur  
d'être avec le respect le plus profond & dans la sainte  
union de l'Eglise romaine, monseigneur, votre très-  
humble & très-obéissant serviteur. Guyot, curé de  
Bétignies, près Maubeuge, ancien pasteur de la ville  
de Cambrai, 8 Octobre 1792. „

P. S. J'avois oublié de vous prévenir, que j'ai prêché  
la même conformité dans 150 paroisses des villes &  
campagnes en France, & deux fois en la ville de  
Mons, aux églises de sainte Wandru & sainte Eli-  
sabeth. „

RÉPONSE. „ Monsieur, j'ai reçu votre lettre du  
„ 8 courant, vous m'y apprenez qu'on vous de-  
„ mande à Bruxelles pour y prêcher ; que le sujet  
„ de votre discours est la gloire de la religion chré-  
tienne

„ *rienne & la conformité de la constitution françoise*  
 „ *avec la Religion catholique, apostolique & ro-*  
 „ *maine, matiere, ajoutez-vous, propre à cimenter*  
 „ *la bonne & parfaite union entre les Belges & les*  
 „ *François. Vous dites encore dans la même let-*  
 „ *tre, que vous avez prêché la même conformité*  
 „ *dans 150 paroisses des villes & campagnes en Fran-*  
 „ *ce, & deux fois en la ville de Mons aux églises*  
 „ *de Ste. Waudru & de Ste. Elisabeth. Si vous*  
 „ *m'aviez déclaré ceux qui vous ont demandé à*  
 „ *Bruxelles pour y prêcher sur la matiere dont*  
 „ *il s'agit, comme je ne vous connois pas, au lieu*  
 „ *de vous répondre, je me ferois adressé à eux*  
 „ *pour leur représenter l'affreuse sensation que vos*  
 „ *prédications ne manqueroient point de faire dans*  
 „ *l'état d'agitation où se trouve cette ville : &*  
 „ *pour les déterminer à révoquer l'invitation qu'ils*  
 „ *vous ont faite, je leur aurois mis devant les*  
 „ *yeux les troubles que vos sermons causerent à*  
 „ *Mons, au lieu d'y cimenter la bonne & parfaite*  
 „ *union entre les Belges & les François. Quoi qu'il*  
 „ *en soit, laissant à part tous les autres mo-*  
 „ *tifs, que je développerai quand & devant qui*  
 „ *il appartiendra, & m'attachant ici à la tranquil-*  
 „ *lité publique, que je me suis toujours fait un*  
 „ *devoir de maintenir par tous les moyens qui dé-*  
 „ *pendent de moi, je rappelle le peu de forces*  
 „ *que me laisse une santé chancelante & sacrifiée*  
 „ *au maintien des droits de la Religion & du pays*  
 „ *pendant un long épiscopat, je rappelle, dis-je,*  
 „ *ce peu de forces pour vous défendre, & très-*  
 „ *expressément, en vertu de la supériorité que*  
 „ *Dieu m'a donnée sur vous, sous la menace ter-*  
 „ *rible de son jugement, de prêcher dans la ville*  
 „ *de Bruxelles & dans toute l'étendue de mon*  
 „ *diocese. „*  
 „ *J'ai fait expédier des copies de la présente aux*  
 „ *curés & aux recteurs des églises de ladite ville*  
 „ *Tome II.*

„ pour leur information , en leur recommandant  
 „ le secret pour ne point abuser de la confiance  
 „ que me témoigne votre lettre ; & cette réponse  
 „ ne sera rendue publique que dans le cas où vous  
 „ vous montreriez réfractaire à la défense que je  
 „ vous fais. Je suis , monsieur , *signé* : † J. H. card.  
 „ arch. de Malines. — Malines , le 12 dé-  
 „ cembre 1792. Plus bas : à Monsieur Guyot ,  
 „ curé de Bétignies près Maubeuge. „

Cette réponse du cardinal-archevêque décon-  
 certa tellement le jureur , qu'il n'osa monter  
 en chaire , & repartit le lendemain pour Bé-  
 tignies , sa paroisse.

On remarque que pendant toute la démo-  
 cratie françoise & vonkiltique , les efforts de  
 la rage furent particulièrement dirigés contre  
 le cardinal-archevêque ; comme il conste en-  
 core par la lettre suivante.

*Citoyen cardinal ,*

„ Nous avons l'honneur de vous prévenir , en notre  
 „ qualité d'économés & conservateurs nommés , par le  
 „ citoyen Allard , commissaire de la guerre à Bruxelles ,  
 „ pour les biens , meubles , immeubles , rentes , revenus  
 „ & charges de l'abbaye d'Afflighem , où nous sommes  
 „ établis d'aujourd'hui 18 Février à midi , avec un pi-  
 „ quet de dragons de 13 hommes , que le citoyen général  
 „ Moreton à Bruxelles a mis sous nos ordres , que l'union  
 „ qui existoit ci-devant entre l'archevêché de Malines  
 „ & l'abbaye d'Afflighem est supprimée , en vertu du  
 „ décret du 15 Décembre dernier , publié & affiché à  
 „ Bruxelles ; en conséquence , vous voudrez bien , ci-  
 „ toyen cardinal , faire donner ordre qu'aucun des ci-  
 „ toyens vos receveurs , ou ayant cause , n'aient à de-  
 „ mander ni à recevoir aucuns deniers , directement ni  
 „ indirectement , provenant de ladite abbaye d'Afflighem ,  
 „ sous votre responsabilité propre & personnelle ; vous

15. Août 1793. 579

interdisant toute communication à cet effet. Nous  
avons l'honneur d'être avec respect,

Citoyen cardinal,

Vos freres & amis. Signés: Lezan, Charles-  
Jean du Pré (a), économes & conser-  
vateurs de l'abbaye d'Afflighem.

Ce 18 Février 1793, l'an deuxieme de la répu-  
blique françoise & belge. „

---

### Aux François émigrés ou déportés.

Digitus Dei est hic. Exod. 8.

Par M. D. S. G. S. D. C. D. A. D.  
A Brugès, chez François van Eeck; à Bruxel-  
les, chez Le Charlier. 1793. In-8vo. de  
55 pag.

L'AUTEUR de cette Adresse, qui en a déjà  
fait une également solide & consolante à ses  
confreres \*, & qui parle aujourd'hui à tous \* 15 Déc.  
les François que les malheurs de leur patrie 1792, p.  
ont éloignés de leurs habitations, est si péné- 585.  
tré des grands principes qui expliquent les ré-  
volutions de ce monde, qu'il fait passer sans  
effort, sa conviction dans l'esprit de ses lec-  
teurs. L'excellent usage qu'il fait de l'Écriture-  
Sainte dans l'exposition de sa sage politique!  
Peut-on faire une application plus heureuse,  
que celle de ce passage d'Isaïe aux chefs des  
nations, éclairés enfin sur les ténébreuses pré-

---

(a) Ce Charles-Jean du Pré est fils d'un banqueroutier de  
Bruxelles. En 1789, il fut commis par le gouvernement d'alors,  
avec l'avocat de Vivario de Malines, fiscal de la cour  
spirituelle, à l'économat de l'abbaye d'Afflighem.

tentions de la philosophie? „ Les rois de la  
 „ terre se leveront tous de leurs trônes, &  
 „ après que le sceptre de l'impie aura été  
 „ brisé, & sa domination anéantie, ils lui di-  
 „ ront *avec le sourire amer de l'indignation*  
 „ *& du mépris : Philosophe*, qui te com-  
 „ parois à l'étoile brillante du matin; *qui te*  
 „ *disois la lumière du monde*, comment es-  
 „ tu tombé du ciel? Toi qui répandois tes  
 „ influences meurtrières sur toutes les nations,  
 „ te voilà donc étendu par terre. Tu disois  
 „ dans ton cœur : Je monterai au plus haut  
 „ des cieus; j'éleverai mon trône au-dessus  
 „ des astres; je m'affeyrai sur la montagne  
 „ du Testament; j'occuperai la place de Dieu  
 „ dans le temple de sa gloire : & voilà que  
 „ tu es précipité dans l'abyme. Ceux qui vou-  
 „ dront te voir, s'inclineront vers toi, & te  
 „ regardant de loin, ils diront : Est-ce donc  
 „ là, celui qui a bouleversé la terre & ébranlé  
 „ les trônes? Tous les rois, *dont tu avois*  
 „ *juré la perte*, *que tu avois environnés*  
 „ *de poignards & de poisons*, s'endormi-  
 „ ront paisiblement & avec gloire. Tu ne par-  
 „ tageras pas avec eux les honneurs de la fé-  
 „ pulture, parce que tu as désolé la terre &  
 „ trempé tes mains dans le sang de tes fre-  
 „ res (a).

---

(a) *Omnes principes terra surrexerunt de solis suis, omnes principes nationum. Universi respondebunt & dicent tibi... Quomodo cecidisti de caelo, lucifer, qui manè oriebaris? Corruisti in terram, qui vulnerabas gentes?... Qui dicebas in corde tuo :*

On ne sauroit lire cette Adresse sans concevoir un espoir consolant touchant l'état futur de la Religion en France. Il est certain qu'au sein de la morguante & de la plus cruelle impiété, la Foi s'y est montrée d'une manière si vive, qu'il paroît impossible qu'elle n'y reverdisse pas encore. „ François, le sang des  
 „ martyrs a été dans tous les tems, une  
 „ semence féconde de chrétiens \*. Que tous  
 „ les ordres de l'état régénéré s'honorent  
 „ du beau titre de Chrétien, & en soutien-  
 „ nent la gloire par la pratique de toutes les  
 „ vertus. La fausse sagesse de l'esprit fort est  
 „ confondue. Le nom de philosophe sera dé-  
 „ formais une injure. On ne rougira plus de  
 „ J. C. & de son Evangile. — Soyons  
 „ soumis à l'Eglise; que ceux-là seuls jugent  
 „ parmi nous en matière de religion, à qui  
 „ le ciel a confié le dépôt de la Foi, & que  
 „ l'Esprit-Saint n'abandonnera jamais. Ecou-  
 „ tons avec docilité ceux, à qui le Sauveur  
 „ du monde a dit : *Celui qui vous écoute,*  
 „ *m'écoute.* S'ils font des fautes, souvenons-

\* Sanguis  
 marty-  
 rum, se-  
 men chris-  
 tianorum.  
 Tert.

---

*In cælum conscendam, super astra Dei exultabo so-  
 lium meum, sedebo in monte testamenti, in late-  
 ribus aquilonis. Veruntamen ad infernum detra-  
 hebis in profundum lacu... Qui te viderint inclina-  
 buntur, teque prospicient: Numquid iste est vir, qui  
 conturbavit terram, qui conouisset regna?... Omnes  
 reges gentium universi dormierunt in gloria... Non  
 habebis consortium, neque cum eis in sepulturâ: tu  
 enim terram tuam disperdidisti, tu populum tuum  
 occidisti. Isai. 14.*

„ nous qu'ils font hommes & nos peres spi-  
 „ rituels, & craignons d'attirer sur nous, par  
 „ une lâche & cruelle indiscretion, le même  
 „ châtement, que les coupables enfans de  
 „ Noë. Il entroit dans le plan des impies,  
 „ d'exercer sur les ministres de la Religion  
 „ une censure amere & injuste, & de rejet-  
 „ ter sur la Religion même leurs fautes réelles  
 „ ou prétendues. S'il a existé des pasteurs qui  
 „ aient déshonoré leur état, c'étoit à vous,  
 „ censeurs impitoyables, que le crime devoit  
 „ en être imputé. Dans les uns vous aviez  
 „ éteint vous-mêmes, par une cruelle féduc-  
 „ tion, l'esprit de leur apostolat; vos discours  
 „ & vos exemples avoient trompé leur igno-  
 „ rance & entraîné leur foiblesse. D'autres  
 „ avoient été, sans vocation & par vos in-  
 „ trigues, élevés à un état qui ne leur étoit  
 „ pas destiné par la Providence. Mais le grand  
 „ nombre, par un courage héroïque jusques  
 „ sous le glaive & au milieu des horreurs de  
 „ la mort, a confondu la calomnie & cou-  
 „ vert de honte les calomnieateurs. Tout l'u-  
 „ nivers, les nations même qui ne partagent  
 „ pas avec nous la même croyance, rendent  
 „ une justice éclatante au clergé de France,  
 „ que la philosophie avoit tant décrié. Quelle  
 „ honteuse défaite pour les impies, qui n'ont  
 „ recueilli pour fruit de leur triomphe éphé-  
 „ mere, que le mépris & l'exécration de tous  
 „ les peuples & un démenti solemnel donné  
 „ à toutes leurs impostures! „ — „ Ils  
 „ avoient aussi calomnié ces anges de la ter-  
 „ re, qui dans la retraite & le silence me-

„ nent une vie toute céleste. A les entendre,  
 „ c'étoient des victimes malheureuses, con-  
 „ damnées à l'esclavage, aux regrets & au dé-  
 „ sespoin. Ils ont prophétisé que, si l'on ou-  
 „ vroit les cloîtres, on les en verroit sortir  
 „ en foule, pour se livrer aux jouissances de  
 „ la liberté. Leur mains sacrileges ont brisé  
 „ les portes de ces prétendus cachots; & les  
 „ vierges chrétiennes, inébranlables dans la  
 „ résolution qui assuroit leur bonheur, se sont  
 „ fait de leur propre volonté un nouveau rem-  
 „ part contre le monde, un nouveau mur  
 „ de séparation. Toutes, ou presque toutes  
 „ sont demeurées fideles dans l'asile où elles  
 „ avoient juré de vivre & de mourir pour  
 „ Dieu. Elles en ont été depuis impitoyable-  
 „ ment arrachées par l'effet du dépit & de  
 „ la rage des persécuteurs honteusement vain-  
 „ cus, & au mépris de cette condescendance  
 „ hypocrite, qu'ils avoient décrétée en faveur  
 „ d'un sexe foible & timide; mais leurs cœurs  
 „ y sont encore, & elles soupirent après le  
 „ moment heureux qui les rendra à leur chere  
 „ & délicieuse prison. „

Les réflexions que fait l'auteur sur l'état de  
 l'éducation en France, en même tems qu'elles  
 sont d'une justesse frappante & satisfont les  
 gens de bien par l'esprit de sagesse & de zele  
 qui les a inspirées, ne peuvent que donner  
 des inquiétudes très-fondées pour les autres  
 régions de l'Europe. Car on ne peut se le dissi-  
 muler : l'éducation est à peu-près la même  
 par-tout; & dans quelques pays elle est plus  
 détériorée encore par le charlatanisme qui s'est

emparé de la jeunesse dès le premier âge, par  
 l'empirisme des écoles normales, par l'introduc-  
 tion des nouveaux Catéchismes &c. Quoi qu'il  
 en soit, voici comme l'auteur s'exprime sur  
 ce sujet. „ La mauvaise éducation a été une  
 „ des causes principales de nos malheurs. Vous  
 „ le savez mieux que personne, peres infor-  
 „ tunés, condamnés par vos enfans eux-mê-  
 „ mes, à l'exil & à la proscription ! Ah ! vous  
 „ ne trouverez que dans la Religion la con-  
 „ solation de la plus grande des douleurs.  
 „ ——— Eh ! comment la jeunesse auroit-elle  
 „ été bien élevée ? On ne pensoit pas à faire  
 „ de ses enfans de bons chrétiens & d'hon-  
 „ nêtes hommes, mais des hommes du mon-  
 „ de, aimables en société. Celui qui fait se  
 „ présenter avec grace, parler avec esprit sur  
 „ des riens, eût-il d'ailleurs tous les talens  
 „ agréables, a encore bien des choses, ou  
 „ pour mieux dire, tout à apprendre pour  
 „ devenir un grand seigneur qui honore son  
 „ rang, un homme d'état utile, un vrai ma-  
 „ gistrat, un bon pere, un bon époux, un  
 „ bon fils, un bon citoyen. ——— L'éduca-  
 „ tion particulière n'étoit que trop souvent  
 „ confiée à des mains inhabiles. Ce n'est pas  
 „ qu'il ne se rencontrât encore de bons maî-  
 „ tres, qui avoient les talens & les vertus de  
 „ leur état ; mais ils étoient rares. Heureux  
 „ les parens qui avoient le bon esprit de les  
 „ distinguer de la foule, de se les attacher  
 „ par les égards dus au mérite, & de se les  
 „ rendre utiles par une entière confiance. ———  
 „ Pour l'ordinaire, on achetoit un instituteur  
 „ comme un meuble de luxe & de fantaisie,

„ que l'on apprécie d'après l'élégance de ses  
 „ formes & la finesse de son vernis. On con-  
 „ sultoit sur le choix qu'on en devoit faire,  
 „ le goût d'un philosophe, qui plaçoit un de  
 „ ses élèves & de ses prôneurs; ou celui d'une  
 „ femme frivole, qui faisoit l'occasion de  
 „ récompenser de fades adulations, de servi-  
 „ les complaisances. „

„ L'éducation publique souffroit depuis long-  
 „ tems, & dépérissoit. — Les Jésuites n'é-  
 „ toient plus. — Les autres congrégations  
 „ enseignantes avoient dégénéré. La pénurie  
 „ de sujets les avoit réduites à admettre beau-  
 „ coup de jeunes gens, qui devenoient insti-  
 „ tuteurs publics, lorsqu'on auroit dû leur  
 „ donner à eux-mêmes des maîtres. Il falloit  
 „ cependant qu'ils cachassent une incapacité,  
 „ dont leur amour-propre ne pouvoit souffrir  
 „ la honte, & ils se hâtoient de puiser la  
 „ science universelle dans les compilations  
 „ philosophiques. Ils perdoient dans cette étude  
 „ aussi facile que dangereuse, les principes  
 „ religieux, l'esprit de subordination & les  
 „ vertus de leur état; mais au moins ils avoient  
 „ appris un jargon maniéré & hardi, que les  
 „ ignorans prenoient pour de l'éloquence; &  
 „ la nomenclature des sciences passoit chez  
 „ eux pour de l'érudition; & la jeunesse étoit  
 „ abandonnée à des pareils guides! —  
 „ Je ne dis rien de trop, j'en atteste les mem-  
 „ bres de ces corps si long-tems recomman-  
 „ dables par d'utiles services, dont les noms  
 „ sont inscrits sur la liste glorieuse des Fran-  
 „ çois fideles à Dieu & au roi; & qui gémissent  
 „ amèrement aujourd'hui sur la nom-

„ breufe défection de leurs freres. — Les  
 „ universités présentoient encore sur des fon-  
 „ demens solides l'ensemble d'édifices majes-  
 „ tueux, que la dent du tems avoit entamés,  
 „ qu'il falloit réparer, décharger peut-être,  
 „ & avec précaution, de quelques ornemens  
 „ gothiques; mais que l'ignorance, ou la phi-  
 „ losophie pouvoient seules proposer de dé-  
 „ truire. — Parmi le grand nombre de  
 „ colleges répandus dans toute la France, il  
 „ en étoit encore plusieurs que le zele & la  
 „ capacité des maîtres, une surveillance con-  
 „ tinuelle, la réunion de tous les genres d'in-  
 „ structions propres à former l'esprit & le cœur,  
 „ avoient rendus bien précieux à la Religion  
 „ & à la société. Mais que d'efforts n'ont pas  
 „ faits les philosophes pour les corrompre!  
 „ Que de stratagèmes n'ont-ils pas employés  
 „ pour y introduire les livres infectés de leurs  
 „ poisons! Combien de fois l'innocence sous  
 „ la garde de la vertu même n'a-t-elle pas  
 „ trouvé sous sa main, & sans savoir d'où lui  
 „ venoit ce fatal présent, la coupe empoi-  
 „ sonnée qui devoit lui donner la mort! Et  
 „ la contagion ne s'est-elle pas même glissée  
 „ souvent jusques dans les maisons d'éduca-  
 „ tion, gouvernées par ces filles célestes, qui  
 „ séparées entièrement du monde, se confa-  
 „ croient pour le bien de la société qu'elles  
 „ avoient quittée, à la plus pénible & à la  
 „ plus intéressante des fonctions? „  
 „ C'étoit une vraie conspiration contre la  
 „ foiblesse du premier & du plus bel âge de  
 „ la vie. On vouloit préparer une génération  
 „ nouvelle sans principes de Religion & de

„ conduite, & qui fût plus docile aux abo-  
 „ minables leçons qu'on enseigne aujourd'hui.  
 „ ——— A tant d'ennemis acharnés contre la  
 „ jeunesse se réunissoient, sans s'en apperce-  
 „ voir peut-être, les parens eux-mêmes; &  
 „ les coups qui partoient de ces mains ché-  
 „ rries & respectées, n'en étoient que plus sûrs  
 „ & plus funestes. ——— Un pere & une mere  
 „ philosophes, ou indifférens pour la Religion,  
 „ d'une conduite équivoque & souvent scan-  
 „ daleuse; des domestiques aussi corrompus  
 „ & moins délicats encore que leurs maîtres;  
 „ des discours libres, des chansons lascives,  
 „ des peintures indécentes, le goût des spec-  
 „ tacles & de tous les amusemens dangereux;  
 „ une liberté sans bornes, une indulgence  
 „ cruelle; voilà ce que les jeunes gens trou-  
 „ voient pour l'ordinaire dans les maisons  
 „ paternelles, voilà ce qu'ils y voyoient, ce  
 „ qu'ils y entendoient, ce qu'ils y appre-  
 „ noient. Et, s'ils avoient eu le bonheur de  
 „ tomber entre les mains de bons maîtres,  
 „ d'être admis dans des maisons vraiment chré-  
 „ tiennes, ce qu'ils avoient recueilli pendant  
 „ plusieurs jours de leçons utiles, de bonne  
 „ volonté & de vertu, par les soins assidus  
 „ de leurs instituteurs, ils alloient le perdre  
 „ en un jour, en une heure, dans leur fa-  
 „ mille; & ils n'en rapportoient que la dissi-  
 „ pation, le dégoût de l'étude, des pensées  
 „ & des souvenirs dangereux. „

Il résulte de ces affligeantes mais incontes-  
 tables réflexions, que les amis de l'ordre, de  
 la paix & de la sécurité publique doivent tour-  
 ner leur première attention vers la jeunesse;

mais leur zèle, quelque bien dirigé qu'il soit, trouvera de grands obstacles. Des hommes, d'ailleurs très-judicieux, mais qui voient les choses sous des couleurs un peu rembrunies, semblent ne pas regarder même la chose comme possible. Ils paroissent persuadés que des peuples pervertis & corrompus ne peuvent être ramenés à la vérité & aux bonnes mœurs; que tandis que l'instruction des barbares est facile & heureuse, celle des nations abâtardies, & en même tems (car cela va ensemble) vaines & suffisantes, est toujours sans fruit. Ils vous citent avec une confiance démesurée & alarmante ces vers d'un vieux poëte philosophe :

Horat. lib.  
3. Od. 5.

*Neque amissos colores  
Lana refert medicatâ fuco :  
Nec verâ virtus, cùm semel excidit,  
Curat reponi.*

Superabun-  
dabit ini-  
quitas, re-  
frigescet  
charitas  
multorum.  
Matth. 24.

Si à cela on ajoute une autorité plus grave, qui nous marque le dépérissement général de la foi comme le non plus outre de la gloire de l'Eglise (a), & cette surabondance d'iniquité, ce refroidissement de la charité, si manifestes dans les pays où la Religion existe encore, au moins dans sa pompe extérieure; on ne pourra s'empêcher de craindre les jugemens redoutables de Dieu sur la destinée des peuples chrétiens. Mais d'un autre côté, la ferveur des vrais fideles qui a paru s'accroître sensiblement à la vue de tant d'événemens extraordinaires; la constance du clergé François qui a réveillé dans tous les esprits, même dans les régions étrangères & parmi les peuples d'une

---

(a) Vues sur cet objet, 1 Juillet 1789, p. 331.  
— 1 Nov. 1789, p. 350.

croissance différente, l'idée du courage chrétien; les excès atroces de la philosophie dévoilée & les fruits amers de l'incrédulité; tout cela semble préparer à l'Eglise quelques années de paix. Mais sans entrer dans le secret des conseils de Dieu, ne cessons de solliciter sa miséricorde par des œuvres saintes & par de ferventes prières: il en est une qui semble être faite pour l'époque actuelle, & dont peut-être l'objet sera consolamment réalisé. Elle fait partie du Ps. 101; j'en joins ici la paraphrase littérale:

*Tu exurgens miseraberis Sion: quia tempus miserendi ejus quia venit tempus.*

*Quoniam placuerunt servis tuis lapides ejus: & terræ ejus miserabuntur.*

*Et timebunt gentes nomen tuum, Domine: & omnes reges terræ gloriam tuam.*

*Quia edificavit Dominus Sion: & videbitur in gloriâ suâ.*

*Respexit in orationem humilium, & non sprexit precem eorum.*

Vous vous levez enfin, Seigneur, pour déployer votre miséricorde sur Sion; car il est tems de la secourir, oui le tems en est venu.

L'aspect de ses ruines a touché profondément le cœur de vos serviteurs; ses pierres éparfes, & ses possessions ravagées ont fixé leurs regards attendris.

La crainte de votre nom a repris son empire sur les peuples; & rétabli son heureuse influence jusques sur le trône de rois.

Car on a vu que votre dessein étoit de rétablir la sainte Sion, & de vous rendre en quelque sorte sensible dans la gloire dont elle alloit être environnée.

Et cela, parce que vous avez écouté l'humble priere de vos serviteurs, & que vous n'avez pas rejeté les vœux ardens qu'ils faisoient pour votre Eglise.

Que les générations à naître soient instruites de ces événemens, & que le peuple qui n'est pas encore, ne paroisse que pour louer le Seigneur.

Car il a regardé du haut des cieus, & ses regards se sont abaissés jusqu'à la terre ;

Pour accueillir les soupirs de ceux qui gémissaient dans les prisons, pour sauver les enfans de ceux qui avoient péri ;

Afin qu'ils célèbrent hautement le nom du Seigneur ; & ses louanges dans Sion & dans Jérusalem.

Les rois & les peuples se réuniront ensemble en faveur de son culte, & formeront une ligue sainte pour son service.

*Scribantur hæc in generatione altera : & populus qui creabitur laudabit Dominum.*

*Quia prospexit de excelso sancto suo : Dominus de caelo in terram aspexit ;*

*Ut audiret gemitus compeditorum, ut solveret filios interemptorum ;*

*Ut annuntiet in Sion nomen Domini ; & laudem ejus in Jerusalem.*

*In conveniendo populos in unum, & reges, ut serviant Domino.*

---

Manuale Christianorum, in quatuor libros divisum. Opus tum Christianis omnibus, tum maximè Religiosis atque ecclesiasticis viris perutile. Accessit duplex Domini nostri Jesu Christi officium. *A Paris, chez J. B. Garnier ; à Bruxelles, chez Le Chartier.*  
I vol. in-12.

**C**ET ouvrage, plein d'affections pieuses & de sentimens qui ne peuvent qu'élever & fortifier l'ame, forme un petit recueil de sain-

tes maximes & d'aspirations pures. On l'a rendu plus généralement utile en le traduisant en françois (a). On ne doit cependant pas disconvenir que le style n'en soit un peu verbeux & parasite ; que l'ensemble ne prenne quelquefois un air trivial par l'amalgamement de toutes sortes de fragmens, & ne présente une espece de *centones*, immensément inférieur à l'inimitable *Imitation*, à laquelle le traducteur semble vouloir le comparer.

Entre des élans de piété dignement & faiblement exprimés, on en trouve qui ne peuvent que révolter par leur étrange singularité. C'est ainsi que (p. 33) l'auteur en parlant de la sainte Communion, & de l'espece d'union intime que ce consolant mystere forme entre les chrétiens & leur divin Sauveur, n'hésite pas à dire de lui-même *ut alter Christus* (b). J'avoue que si je ne voyois de mes yeux de pareilles extravagances où le rattachage se trouve uni au blasphème, je n'en croirois ni la réalité, ni la possibilité même de la part de gens d'ailleurs sages (c). En vérité, je ne m'élèverai plus contre le système de ces

(a) Sous le titre de *Sentimens d'une ame qui desire vivre de J. C.* A Paris, chez Berton. In-8vo.

(b) S. Paul avoit bien dit : *Christo confixus sum cruci... Vivit verò in me Christus* ; mais se dire *alter Christus* !... O Paul, revenez sur la terre, instruire les dévots modernes, ou leur défendre sous peine de l'anathème que vous prononciez si bien, de composer des prieres.

(c) Je pourrois rapporter ici plus d'un exemple d'un pareil & tout-à-fait défolant délire, si je ne

bons & gros chrétiens qui ne veulent d'autres prieres que celles qui sont consignées dans l'Écriture ou la liturgie, & cela, disent-ils, pour ne pas dire à Dieu quelque jortifè. (a)

---

craignois d'affliger la vraie piété, d'en affoiblir le divin effor, & d'en arrêter les fruits précieux... Est-ce l'orgueil humain, ce germe d'iniquité astucieuse & incorporée à notre substance, est-ce foiblesse de jugement, ou bien prétention au bel esprit & desir de dire des choses nouvelles & paradoxales, qui produisent de si étranges écarts? C'est ce que j'abandonne à la recherche des philosophes chrétiens. — Autres vues sur des dévotions exorbitantes dans l'objet & le langage, 15 Sept. 1791, p. 100, 110. — 1 Janv. 1793, p. 20.

(a) A quoi bon ces demandes si sages, & si constamment suggérées par l'Église : *Aperi, Domine, os meum ad benedicendum nomen sanctum tuum.* — *Domine, labia mea aperies, & os meum annuntiabit laudem tuam* &c; s'il appartient au premier venu de nous tracer des prieres & de nous faire parler à Dieu son langage personnel, souvent exalté ou égaré?... En général, ce qu'on appelle *Livres à prieres*, ne doit être accueilli qu'autant qu'ils contiennent l'Écriture-Sainte, l'office de l'Église ou des oraisons consacrées par l'antiquité, l'usage des Pères, & d'autres titres respectables... N'est-ce pas une absurdité de parler à Dieu par le cœur & la bouche d'un autre? Malheur à l'homme qui n'a rien à lui dire de son propre fond; qui pour parler à son Créateur, doit aller emprunter des paroles chez son voisin! Qu'il récite plutôt éternellement & exclusivement le *Pater noster*: il sera sûr d'adresser à Dieu une priere raisonnable, composée par lui-même, & qui sort naturellement d'un cœur chrétien.

NOUVELLES



## NOUVELLES POLITIQUES.

## P O L O G N E.

**V**ARSOVIE (*le 20 Juillet*). Les premières séances de la diète à Grodno ont été fort paisibles, mais elles sont devenues ensuite très-orageuses. M. de Sievers, ambassadeur de Russie s'étant apperçu de la fermentation qui y regnoit, jugea convenable de l'étouffer dans son principe, & fit le 3 de ce mois arrêter plusieurs nonces dans leurs habitations, avec défense d'en sortir jusqu'à ce que le calme fût rétabli. Ce coup de rigueur produisit d'abord l'effet qu'il en attendoit, & le 9, on remit sur le tapis le projet de pleins-pouvoirs à donner à la députation, qui devoit être nommée pour traiter avec l'ambassadeur de Russie; il fut adopté à l'unanimité. La nomination des députés devant avoir lieu à la séance du 11, M. de Sievers, remit ce jour-là, une note, dans laquelle il témoignoit sa surprise & son mécontentement, de ce qu'au mépris des privilèges qu'il avoit ordre de maintenir, attachés au trône & au bâton de maréchal de la diète, l'indécence & le désordre continuoient à régner à la diète. Il rappelloit à cette occasion, ce qu'il avoit déjà dit dans sa note du 4, & demandoit que la diète de 1773 servît d'exemple à la présente, à l'effet

de procéder aux élections des membres de la délégation, c'est-à-dire, que le roi seul nommât les délégués du sénat, & le maréchal ceux de l'ordre équestre. Il déclaroit que toutes démarches contraires, & de la nature de celles qui avoient eu lieu jusqu'alors, devoient être réprimées, comme respirant le jacobinisme de la diète révolutionnaire du 3 Mai. M. l'ambassadeur y disoit en outre, que d'après les nouvelles & très-expresses instructions qu'il venoit de recevoir, la nomination des députés devoit être effectuée pour le 12, suivant le mode adopté par la diète de 1773. Il exigeoit que tous les arrangemens qui seroient pris, le fussent au nom de la diète, qu'il avoit reconnue lui-même pour libre & confédérée, & qu'on ne se servit plus dorénavant de cette formule additionnelle : *sous le nœud de la confédération de l'ergovice*, qu'on avoit encore employée dans les pleins-pouvoirs pour la délégation destinée à entrer en négociation, consentis le 9; attendu que cette confédération étoit censée inactive pendant la tenue de la diète, & que d'ailleurs la volonté de S. M. I. étoit qu'elle fût dissoute. M. l'ambassadeur finissoit par demander que la diète substituât au serment qu'elle avoit prescrit, une formule où il ne fût point question de *corruption*, vu que de tels soupçons étoient injurieux pour lui, & déshonorans pour la diète elle-même; enfin il requéroit une détermination prompte & conforme aux desirs de l'impératrice, qui ne vouloit que le bonheur & la tranquillité de la Pologne; qu'autrement il seroit obligé d'em-

ployer l'autorité qui lui étoit confiée, pour écarter de l'assemblée les esprits turbulens & enthousiastes, ces factieux ennemis du repos public & de leur patrie, dont la présence ne se faisoit remarquer que par de nouveaux retards à la marche des affaires. — Cette note lue à la séance du même jour, donna lieu à une longue délibération, dont le résultat fut que le ferment prêté par les membres de l'assemblée, ne leur permettoit pas d'accéder à tous les points proposés par M. l'ambassadeur. Cependant on s'accorda enfin à conférer au roi le droit de nommer tous les députés sans distinction. Cette nomination eut lieu le 12, & M. de Sievers remit, le lendemain, à la diète, le projet de traité suivant à conclure avec la Pologne.

*Au nom de la très-sainte & indivisible  
Trinité !*

„ Les troubles & les dissensions qui ont éclaté dans le royaume de Pologne, à la suite de la révolution qui s'est opérée le 3 Mai 1791 dans son ancien gouvernement, d'une manière arbitraire & violente, ayant continué de fermenter & de s'étendre au point, que malgré les soins que S. M. l'impératrice de toutes les Russies a pris pour les apaiser & les étouffer, il en est résulté un danger manifeste pour la tranquillité & la sûreté des états limitrophes ; sadite M. I. a cru devoir à cette considération, de même qu'à celles des droits incontestables qu'elle a acquis & de justes indemnités, pour tous les frais & sacrifices que lui avoit occasionné son intervention en faveur de la république, de s'entendre & de se concerter avec les puissances voisines sur les moyens les plus propres à pourvoir à l'un & à l'autre de ces objets. La déclaration que S. M. l'impératrice, &

*S. M. le roi de Prusse ont fait remettre, l'une par son ambassadeur extraordinaire & plénipotentiaire, l'autre par son envoyé-extraordinaire & plénipotentiaire, le 9 Avril dernier, aux illustres Etats confédérés siégeant à Grodno, a été le résultat de ce concerté, & S. M. le roi de Pologne, de l'avis du conseil-permanent de la république, ayant jugé nécessaire de convoquer incessamment une diète extraordinaire, pour délibérer & statuer sur les demandes des cours de St.-Petersbourg & de Berlin, & après s'être confédérée dans les formes usitées, elle a décidé & résolu d'ouvrir, de lier une négociation amiable avec chacune de ces cours, afin de régler & terminer par cette voie, les objets de leurs réclamations respectives : A l'effet de quoi, S. M. l'impératrice de toutes les Russies a choisi, nommé & muni de ses pleins-pouvoirs, son conseiller-privé actuel, & chevalier des ordres de St.-Alexandre-Nevski & de Ste.-Anne, Jacques de Sievers, son ambassadeur extraordinaire & plénipotentiaire auprès de S. M. le roi & la sérénissime république de Pologne; & S. M. le roi & la sérénissime république, du sénat NN, du ministère NN, & de l'ordre équestre, NN, lesquels plénipotentiaires ainsi dûment autorisés, s'étant rassemblés & communiqué leurs pleins-pouvoirs, sont convenus des articles suivans. „*

ART. I. Il y aura dès aujourd'hui & à perpétuité une paix inviolable, une union & amitié parfaite entre S. M. l'impératrice de toutes les Russies, ses héritiers & successeurs & tous les états d'une part, & S. M. le roi de Pologne, grand-duc de Lithuanie & de ses successeurs, aussi bien que le royaume de Pologne & le grand-duché de Lithuanie d'autre part. Pour affermir & consolider l'amitié réciproque, les hautes parties contractantes s'engagent & promettent d'enfouir non-seulement le passé dans un entier oubli, mais d'apporter la plus grande attention à étouffer dans sa naissance tout germe de désunion, qui pourroit de nouveau

altérer la sincere amitié entre elles, comme la bonne harmonie & correspondance entre leurs sujets respectifs.

II. Et afin d'établir cet heureux système de paix perpétuelle sur une base d'autant plus solide, il a été jugé convenable & nécessaire de fixer & déterminer les limites qui sépareront à l'avenir & à jamais l'empire de Russie & le royaume de Pologne. En conséquence, S. M. le roi de Pologne, tant pour elle que pour ses successeurs, & les ordres & États-Généraux du royaume de Pologne & du grand-duché de Lithuanie, cedent par le présent traité, irrévocablement & à perpétuité, & sans aucun retour ni réserve quelconque, à S. M. l'impératrice de toutes les Russies, ses héritiers & successeurs, les pays, provinces & districts, situés & compris dans la ligne marquée sur la carte, laquelle ligne commence à l'habitation de Druva, qui se trouve à la pointe de la Sémigalle, & sur la rive gauche de la Dwina; de là elle se prolonge par Naroch & Doubrowa, & se dirigeant par la lisière du palatinat de Wilna sur l'habitation de Stolpecz, elle va à Nieswiefz, ensuite à Pinsk, & de là passant par Kouniew entre Vichgeodek & Nowagrobla près de la frontière de la Gallicie qu'elle longe jusqu'à la rivière du Nieszter, elle aboutit enfin à Jaorlik, frontière actuelle de la Russie de ce côté-là. Cette ligne ci-dessus déterminée, devant donc à jamais servir de limite entre l'empire Russe & le royaume de Pologne, S. M. le roi & les ordres & États du royaume de Pologne & du grand-duché de Lithuanie, cedent de la manière la plus formelle, la plus solennelle & la plus obligatoire à S. M. l'impératrice de toutes les Russies, ses héritiers & successeurs, tout ce qui doit appartenir en conséquence à l'empire de Russie, & nommément tous les pays & districts, que la susdite ligne sépare du territoire actuel de la Pologne, avec toute propriété, souveraineté & indépendance, avec toutes les villes, forteresses, bourgs,

villages, hameaux, rivières & eaux, avec tous leurs vassaux, sujets & habitans, dégageant ceux-ci de l'hommage & du serment de fidélité, qu'ils ont prêtés à S. M. & à la couronne de Pologne, avec tous les droits, tant pour le politique & le civil, que pour le spirituel, & en général avec tout ce qui appartient à la souveraineté de ces pays; & sadite M. le roi & la république de Pologne promettent de la manière la plus positive & la plus solennelle, de ne former jamais ni directement ni indirectement, & sous aucun prétexte, aucune prétention sur ces pays & provinces cédées par le présent traité.

III. S. M. le roi de Pologne, pour elle & ses successeurs, & les ordres & États-Généraux de Pologne, & du grand-duché de Lithuanie, renoncent en conséquence à perpétuité, de la manière la plus solennelle, à tous droits & prétentions quelconques, de quelque nature & dénomination qu'ils soient, & sous quelque titre, prétexte & circonstance qu'ils puissent être proposés ou formés, tant sur les pays, provinces & districts, & toutes leurs appartenances cédés par le précédent article, que sur tout ce que la Russie a possédé avant cette époque; & ils s'engagent de garantir, comme ils garantissent en effet, de la manière la plus sainte & la plus inviolable par le présent article, tous les pays, provinces & possessions de S. M. l'impératrice de toutes les Russies en Europe, dans l'état qu'elle les occupe actuellement, y joint les cessions faites par le précédent article.

IV. En réciprocité des cessions & renonciations énoncées dans les articles 2 & 3, S. M. l'impératrice de toutes les Russies, pour constater de son côté le desir sincere qu'elle a d'éloigner à jamais de nouvelles contestations, au sujet des limites entre l'empire de Russie & le royaume de Pologne, renonce à perpétuité, tant pour elle que pour ses héritiers & successeurs, à tout droit & prétention

qu'elle peut à présent, ou qu'elle pourra à l'avenir former, soit directement ou indirectement, & sous quels titres, dénomination, prétexte ou stipulation de circonstances ou d'événemens, que cela puisse être, sur aucune province ou la moindre partie du territoire, que comprend actuellement la Pologne; S. M. l'impératrice s'engageant au contraire, à maintenir la Pologne dans l'état de possession actuel, & de garantir, comme elle lui garantit en effet par le présent article, de la manière la plus expresse & la plus obligatoire, l'intégrité & la souveraineté desdites possessions actuelles, avec tous les droits qui en dérivent.

(*La suite l'ordinaire prochain*).

Le 15 se tint la seconde conférence des députés de la diète avec l'ambassadeur de Russie à qui ils remirent un mémoire ou précis, avec prière de la faire parvenir à l'impératrice. On verra la nature de ce précis, & la réponse absolument négative de l'ambassadeur, par la note qu'il adressa directement à la diète, en ces termes.

„ *Le soussigné, ambassadeur extraordinaire & plénipotentiaire de S. M. impériale de toutes les Russies, ayant reçu aujourd'hui à la seconde conférence de la députation autorisée à entrer en négociation avec lui, un précis par lequel cette députation, liée par ses instructions, demande que le soussigné fasse parvenir ce résumé de sa délibération à S. M. I., pour en attendre une gracieuse résolution ultérieure, ; le soussigné ne doute pas que la députation n'ait rendu compte à la diète, de tout ce qui s'est passé aux deux conférences qu'il a eues avec elle, & par conséquent de la réponse négative qu'il a été obligé de faire, au sujet dudit précis. Le soussigné ambassadeur se croit en outre obligé de s'adresser directement à la diète, pour lui représenter la nécessité urgente de munir la députation des*

pleins-pouvoirs suffisans pour signer le traité, tel qu'il en a présenté le projet, sans y apporter le moindre changement. Les notes précédentes qu'il s'est vu obligé de présenter à la diète, pendant les quatre semaines de tems précieux, perdu en discussions inutiles, ont assez fait voir à la diète, que de plus longs délais ne serviroient qu'à aggraver grièvement & immanquablement le sort de la nation, qui a droit de s'attendre, après les troubles qui ont déchiré son sein, que la diète s'occupe sérieusement de l'unique parti qui lui reste à prendre, pour lui procurer le repos & le bonheur. Le soussigné s'occuperoit de cet objet après la signature & la ratification du traité, avec d'autant plus de satisfaction & de zèle, qu'il peut assurer les sérénissimes Etats assemblés en diète confédérée, qu'il sera d'abord muni de pleins-pouvoirs, pour traiter & conclure avec la république, un traité d'alliance & d'union intime, & un traité de commerce à l'avantage réciproque des deux nations; lesquels traités renfermeront tout ce que la nation Polonoise a droit d'attendre de la bienveillance & de l'amitié de S. M. I., pour rendre ce nœud indissoluble. „

„ Fait à Grodno, ce 15 Juillet 1793.

Jacques de Sievers. „

Dans la séance du même jour, il fut fait lecture de cette note, ainsi que du traité dont le projet avoit été envoyé de Pétersbourg; mais la diète n'ayant pu se résoudre au parti que l'ambassadeur de Russie desiroit, celui-ci, dès le lendemain 16, fit une dernière démarche par la remise de la note suivante.

„ Le soussigné ambassadeur extraordinaire & plénipotentiaire de S. M. I. de toutes les Russies, ayant été informé que les sérénissimes Etats assemblés en diète confédérée, à la séance d'hier 15 Juillet, dans laquelle lecture fut faite des rapports de la députation & de la note du soussigné du même jour, n'ont pas jugé à propos de s'expliquer, ni même d'ordonner que

*cet important objet fût pris ad deliberandum pour un jour fixé; ledit soussigné voyant clairement que la conclusion du traité va encore être éloignée, & que les Etats, assemblés en diete confédérée, fermant les yeux sur le sort malheureux de leur patrie, oublient ce qu'ils doivent à leurs commettans, se voit forcé à déclaver,*  
*„ qu'il regardera un plus long délai, & le refus de*  
*„ donner les pleins-pouvoirs requis à la députation,*  
*„ comme un refus de traiter & de finir à l'amiable*  
*„ avec le soussigné, & comme une déclaration hos-*  
*„ tile „ Les tristes suites d'un tel procédé de la die-*  
*te, à laquelle la nation a confié son bien-être présent*  
*& futur, ne sauroient qu'être funestes à la nation*  
*en général, mais en particulier aux malheureux &*  
*innocens habitans de la campagne. Le soussigné va donc*  
*être obligé, à son très-grand regret, de faire passer,*  
*en cas d'un tel refus équivalent à une déclaration hos-*  
*tile, les troupes de S. M. I. en exécution militaire*  
*dans les terres, possessions, & habitations des membres*  
*de la diete, qu'on trouvera dans l'opposition du vœu*  
*général des gens de bien & de la nation, bien lassé de*  
*voir se renouveler l'anarchie, au moment où elle de-*  
*voit finir entièrement. Cette exécution militaire devra*  
*sans doute s'étendre, en cas que S. M. le roi adhère*  
*aux opposans, à toutes les économies royales & aux*  
*biens fonds de toute personne, qui tient à S. M., à*  
*quelque titre que ce soit. La saisie des revenus de la*  
*république sera encore une suite naturelle de ce procédé*  
*de la diete, de même que la cessation des payemens pour*  
*les subsistances des troupes, qui vont vivre aux dépens*  
*du malheureux habitant de la campagne. „*

*„ Le soussigné ambassadeur extraordinaire & pléni-*  
*potentiaire espere que ces mesures, prises en consé-*  
*quence de ses instructions, feront une impression suf-*  
*fisante sur la diete, & qu'elle ne tardera pas, au-delà*  
*de la journée de demain 17 Juillet, à décréter les*  
*pleins-pouvoirs requis pour la signature du traité. Le*  
*soussigné ne sauroit enfin cacher à la diete, combien*  
*des mesures semblables répugnent aux maximes qu'il*

*s'étoit proposé de suivre dans la mission qui lui a été confiée : mesures qui présagent à la diète, au lieu d'une alliance étroite & d'un traité de commerce avantageux avec la Russie, la perte de ces avantages, & celle de la bienveillance & de l'amitié de S. M. I., sans lesquelles la Pologne ne paroît pouvoir subsister ni s'attendre à un bonheur futur, tandis que dans le traité proposé tous ces avantages lui seront assurés. „*

*„ Fait à Grodno, ce 16 Juillet 1792. „*

*Jacques de Sievers. „*

En conséquence de cette note, à laquelle il n'y avoit pas de réplique à faire, la chambre a sanctionné, le 17, les pleins-pouvoirs qui autorisent la députation à signer le traité. Cependant la résolution n'en a point passé sans des protestations. La pluralité a été de 69 contre 20 voix. Le roi n'a pas été le moins affecté de la tournure de cette affaire. Le 19, M. de Buchholtz, envoyé Prussien, a présenté de son côté une note, pour demander que la délégation soit tenue de traiter conjointement avec lui.

Dans les provinces de cette république, dont la Russie a pris possession, un rescrit impérial ordonne que tous les procès se décideront à l'avenir dans l'espace d'une année : il ordonne de plus, qu'il sera présenté au gouvernement une liste de tous les avocats qui s'y trouvent en trop grand nombre.

#### D A N E M A R C K.

COPPENHAGUE (le 27 Juillet). La flotte Russe, composée de 31 voiles, ayant été aperçue le 22 à 7 milles d'ici entre l'isle de Moen & la côte Suédoise, on s'attendoit que

le premier vent favorable l'ameneroit dans nos parages. Effectivement cette flotte, ayant jetté l'ancre dans l'anse de Kioege, le 23, neuf vaisseaux de ligne & trois frégates, sous les ordres d'un amiral, d'un vice-amiral & d'un chef d'escadre, arriverent avant-hier à notre rade. Parmi le restant de la flotte, encore ancrée dans l'anse de Kioege, il se trouve 7 vaisseaux à 3 ponts, dont chacun porte 100 canons. Douze mille hommes de troupes sont embarquées à bord de cette flotte. On en ignore encore la destination.

#### I T A L I E.

ROME (*le 24 Juillet*). La cour de Naples vient à la réquisition de l'Angleterre, d'accéder à la coalition des puissances pour la destruction de l'anarchie dans le malheureux royaume de France. Elle fournira 6 mille hommes & 40 barques canonieres.

Par un décret du 19 Décembre 1792, publié & affiché le 12 Janvier 1793, la congrégation du St. Office a enfin condamné les *Institutiones Theologicas*, connues sous le nom de *Théologie de Lyon*, en compagnie de plusieurs autres ouvrages prêchant le schisme, l'hérésie, le déisme & l'athéisme. Ce décret, approuvé & sanctionné par le souverain Pontife, & signé par le cardinal Gerdil, vient très-à-propos dans un moment où des moines disciples & révolutionnaires répandent de tout côté cette marotte de secte; non pas qu'ils y entendent la moindre chose, mais parce qu'ils ont entendu dire que le dogme jansénien y

est enseigné sans aucun déguisement (a); & que par là ce livre devient une espece de drapeau, arboré contre l'autorité de l'Eglise, sous lequel on se croit tout permis, & qu'après cet acte de rebellion tous les autres n'ont plus rien que de conséquent. Il est vrai qu'ils ne respecteront pas plus ce décret pontifical, que les décisions solemnelles qui proscrivoient les erreurs contenues dans ce livre : mais les évêques, dont la voix du premier pasteur éclairera & attifera le zele, sauront remettre les rebelles dans l'ordre & l'obéissance.

TURIN (*le 8 Juillet*). Le roi est parti ces jours derniers pour visiter toutes les forteresses & les armées, & y ordonner les dispositions nécessaires. Le duc de Chablais occupe encore le poste important de Raous, qui a été mis par de nouveaux ouvrages dans le meilleur état de défense. Le duc d'Aoste est au camp de Demonte, & le duc de Montferrat est dans la vallée d'Aoste.

Les François attaquèrent le 21 du mois dernier nos avant-postes près de l'Argentiere avec tant d'impétuosité, que nos gens furent d'abord forcés à se replier : mais le général Strafaldo, ayant rassemblé promptement plusieurs détachemens, attaqua à son tour le 25 l'ennemi avec tant de vigueur & de conduite, qu'il le mit en fuite : ses troupes occuperent

---

(a) Observations diverses sur cet ouvrage, 15 Avril 1784, p. 564. — 1 Nov. 1786, p. 330, 1 Déc., p. 547. — 1 Janv. 1787, p. 67, 1 Sept., p. 14. — 1 Oct. 1792, p. 237. — 1 Juin 1790, p. 169.

de nouveau le poste de l'Argentiere; &, après les avoir fait reposer deux heures, il continua à pousser les François, dans l'intention de tenter, s'il lui seroit possible de prendre poste au-delà de la frontiere. L'ennemi fit une résistance opiniâtre; mais enfin il fut obligé de céder aux troupes Autrichiennes & Piémontoises; & le général Strafaldo réussit à s'établir à Casameana, sur le territoire François en Dauphiné. Les Piémontois donnent des témoignages éclatans de la bravoure, qui les a distingués dans toutes les guerres précédentes. — On a reçu ici le 6 de ce mois, les ratifications du traité d'alliance & de subsides, conclu entre notre cour & celle de Londres.

BASTIA (*le 1 Juillet*). Dans la dernière assemblée tenue à Corti & formée par des députés de toutes nos provinces, il a été résolu de chasser de notre isle les commissaires François & d'ordonner aux paysans, enrôlés pour le service de la soi-disante république, de mettre bas les armes dans le terme de 4 jours. Le tout a été exécuté, & nos agriculteurs s'en sont retournés avec plaisir à leurs foyers. L'évêque constitutionnel & son neveu ont été arrêtés. Tous nos prêtres & religieux ont repris leurs fonctions, & nous jouissons, depuis lors, de la plus grande tranquillité.

## A N G L E T E R R E.

LONDRES (*le 1 Août*). Le gouvernement continue d'envoyer d'ici des renforts considérables de troupes au duc d'York. Il a été ordonné d'embarquer au plutôt une grande quan-

tité d'artillerie, consistant en mortiers, bombes, canons de divers calibres, boulets, poudre &c. Les nouvelles levées de troupes se font avec célérité, & l'on presse les matelots à mesure que les navires employés au commerce rentrent dans nos ports, afin de compléter les équipages de plusieurs vaisseaux de guerre qui doivent partir incessamment.

Les dépêches de nos amiraux sont très-intéressantes & donnent lieu à de nouvelles croisières dans nos parages. Le 28, une escadre de 4 frégates choisies, qu'on croit destinées à une expédition secrète, mit à la voile de Spithead; les vaisseaux l'*Intrépide* & le *Samson* de 64 canons chacun, leverent l'ancre pour joindre la flotte du lord Howe, que les vents contraires ont forcée à rentrer à Torbay. On prétend que cet amiral les a demandés, sur l'avis qu'il auroit reçu que les François ont une escadre de 17 vaisseaux de ligne, dans la baie de Quiberon, & une de 4 à Brest prêts à mettre à la voile. Quoi qu'il en soit, par ordre du gouvernement, on a pris des détachemens de plusieurs régimens d'infanterie, pour servir en qualité de marins sur la flotte royale; on n'a jamais remarqué tant d'empressement dans ce pays à équiper nos vaisseaux en commission, afin de maintenir notre supériorité ordinaire sur mer.

Le 23, il est arrivé ici des Indes-Occidentales le général Laforey, chargé de dépêches dont le contenu n'a point transpiré. On n'apprend pas encore que la Guadeloupe soit au pouvoir des Anglois, mais on assure que l'amiral Gardner s'est emparé de la Martinique,

où il est occupé à prendre le fort St.-Pierre. Le 24, arriva à Portsmouth l'escadre Portugaise, consistant en 4 vaisseaux de ligne, 2 frégates & 2 corvettes.

### A L L E M A G N E.

VIENNE (*le 27 Juillet*). Ce fut le 18 au soir, que le lieutenant-colonel Fermates traversa en toute diligence cette ville, allant à Luxembourg, pour annoncer à l'empereur l'intéressante nouvelle de la reddition de Condé. Aujourd'hui, le colonel de Lindenau a remis à l'empereur de la part du roi de Prusse, la capitulation de Mayence. Il est le premier Prussien, depuis l'existence de la monarchie, qui soit entré en triomphe dans cette capitale de l'Autriche. — Chaque jour, on voit défiler par nos fauxbourgs un nombre considérable de recrues très-bien exercées, venant la plupart de Hongrie, & allant compléter les régimens qui ont le plus souffert dans cette campagne.

MAYENCE (*le 2 Août*). La capitulation, signée à Marienborn le 22 Juillet, par le général Prussien comte de Kalkreuth & le général François d'Oyré, contient 14 articles, en vertu desquels la garnison a eu la liberté de sortir avec armes & bagages, sous la promesse de ne point servir contre les armées alliées dans l'espace d'un an; mais toute l'artillerie, tant Française qu'Allemande, a dû rester dans la place. Le commissaire de la Convention Reubel demanda à aller à Marienborn, pour traiter des conditions; mais le roi de Prusse fit répondre, qu'il ne connoissoit ni Reubel ni Conven-

tion, & qu'on ne traiteroit qu'avec le général commandant la force militaire. La première colonne de la garnison Françoisé évacua cette ville le 24, la deuxième en fortit le lendemain, l'une & l'autre drapeaux déployés, ayant chacune 2 canons, suivies de leurs chariots de munitions & de leurs bagages. Les Prussiens occuperent aussi-tôt la ville; & le roi de Prusse, accompagné du landgrave de Hesse-Darmstadt, y fit son entrée aux acclamations des habitans.

Le mauvais succès de deux tentatives faites le 19 & le 22 par les généraux Alexandre Beauharnois & Houchard, commandant les armées du Rhin & de la Moselle, pour faire lever le siege de cette ville, en a décidé la reddition. L'attaque que les François formerent le 19 sur le cordon des troupes Allemandes de Gleisweiler, Francweiler & Burweiler, coûta la vie à beaucoup de monde. Ils revinrent trois fois à la charge ce jour-là, & furent autant de fois repoussés; quoique les troupes Allemandes confédérées, qui furent soutenues avec vigueur par l'armée de Condé, eussent dû céder quelquefois à la supériorité du nombre. Ce combat meurtrier dura depuis 3 heures du matin jusqu'à 7 heures du soir: l'ennemi bravoit avec une témérité sans égale le feu bien dirigé des Allemands, ainsi que le sabre des Hongrois, des Sereffans & des autres corps de cavalerie, qui vengerent la mort des leurs, en ne faisant aucun quartier. On évalue la perte des Alliés en morts & blessés à 400 Prussiens, 3 à 400 Autrichiens, 200 Hongrois & Sereffans,

fans, 150 de Mirabeau & de Condé. Les François de leur côté ont perdu environ 7 mille hommes. Leur armée du Rhin étoit de 80 à 100 mille hommes. Le 21 & le 22 ils renouvelèrent l'attaque avec toutes leurs forces sur l'armée combinée. Il y eut un grand combat qui dura 24 heures. Le corps franc de Wurmfers & celui de Michalowich, ainsi que les carabiniers de Schakmin ont beaucoup souffert ; mais ils firent aussi un grand carnage des François, qui furent forcés de se retirer précipitamment. Le 28, il y eut encore une affaire, où les François ont été repoussés jusqu'à Weissembourg & Lauterbourg. L'aile gauche des Autrichiens s'est approchée de Landau, & occupe maintenant Neudorff & ses environs. Landau va être incessamment bloqué.

Mayence a été fort maltraitée, quoique moins qu'on ne l'avoit cru d'abord : on voit peu de maisons qui ne soient plus ou moins endommagées ; il y en a une cinquantaine d'entièrement brûlées, ainsi que l'église des Augustins ; celle de N. D., & la comédie. La charpente de la tour du Dôme est réduite en cendres ; mais la cathédrale est restée intacte. Tout le dommage de la ville n'a pas été causé par le feu des assiégeans, mais par les clubistes Mayençois. Lors de l'évacuation par les François, plusieurs de ces clubistes, vêtus de l'uniforme national, s'étoient placés dans les rangs pour fortir en fureté ; mais le peuple, irrité de l'état d'oppression dans lequel ils l'avoient tenu si long-tems, les arracha hors des rangs, en les accablant de malédictions, & les livra à la

garde Prussienne. Après la sortie des François, le peuple s'occupait toute la journée de la recherche des clubistes qui s'étoient cachés. Tous les coins de la ville furent fouillés. A chaque instant on voyoit de ces traîtres, traînés par les rues, couverts de blessures, les uns ayant le nez écrasé, d'autres le visage égratigné, les cheveux arrachés, tous plus morts que vifs. Leurs maisons furent pillées, elles eussent été rasées, si on ne l'avoit empêché. Voilà cependant les amis du peuple. Quarante-un de ces clubistes, escortés par un détachement de dragons & hussards Saxons, sont partis d'ici sur Coblenz, pour être enfermés dans la citadelle d'Ehrenbreistein. Demain l'arbre de la liberté fera brûlé par la main du bourreau.

LIEGE (le 3 Août). Un grand nombre de prêtres jureurs, sur-tout ceux qui ont fait le serment de *liberté & d'égalité*, c'est-à-dire le serment d'athéisme (a), étant sortis de France, afin de pouvoir y rentrer ensuite avec les confesseurs de la foi, & être considérés comme ayant partagé leur fermeté & leur souffrance; notre évêque & prince a donné un mandement pour prévenir une si étrange confusion. Ce mandement tend en même tems à empêcher que les secours de la charité ne

---

(a) Les paroles s'expliquent par les choses, & jamais paroles ne furent mieux expliquées que celles de *liberté & d'égalité*, par tout ce que les François ont fait & fait faire en conséquence: jamais explication ne fut plus claire, plus éclatante, plus vaste & plus effroyablement intelligible.

soient détournés de ceux qui en font le légitime objet. Il y est dit entr'autres choses.

„ Il est sans doute bien doux & satisfaisant pour nous, d'assister, & de voir procurer des secours aux membres fideles & respectables de l'infortuné clergé François, que les malheurs de l'Eglise & de leur patrie ont forcés de venir chercher un asile parmi nous ; mais pour atteindre d'autant mieux ce but salutaire, nous devons veiller soigneusement à ce que la charité de nos fideles sujets ne soit point trompée par des ecclésiastiques infideles, jureurs, ou intrus, que la crainte, à l'approche des armées libératrices de la France vers les frontieres de ce royaume, ou d'autres causes politiques & personnelles, & non une conversion sincere, auroient amenés, ou pourroient amener encore dans notre diocese, ou dans nos états. „

Dans une Lettre Pastorale, adressée au doyen & clergé du concile de Chimay, en date du 16 Juillet, l'évêque-prince revient encore sur ce funeste serment. „ Nous n'avons, dit-il, rien à craindre pour vous de l'esprit d'erreur & de mensonge, pénétrés comme vous l'êtes, d'indignation contre ce serment impie que la Convention-Nationale a exigé du clergé François. Comme les évêques & la brillante portion des pasteurs du second ordre de cet illustre mais trop malheureux royaume ; comme eux, vous refuserez ce serment, qui a trouvé dans leur courage tant de martyrs & de véritables confesseurs de

la foi de l'Eglise & de son unité. Soutenus  
 & encouragés par des exemples si récents &  
 si sublimes, vous vous souviendrez qu'il est  
 des circonstances où il faut savoir déplaire  
 au monde pour demeurer attaché à Dieu ;  
 & après avoir prêché ces vérités saintes ,  
 attestées si souvent dans l'Evangile , vous  
 vous trouverez heureux de pouvoir en don-  
 ner l'exemple par votre conduite. Et lorsque  
 nous cherchons à soutenir votre courage sur  
 le refus que vous devez faire du serment  
 sur la constitution civile du clergé , nous  
 sommes persuadés , nos très-chers freres ,  
 que vous y comprenez ce second serment  
 présenté avec plus d'astuce & de fourberie  
 encore que le premier : ce serment *de la li-  
 berté & de l'égalité* : serment qui contient  
 le même poison que le premier , qui en ren-  
 ferme toutes les hérésies : serment d'autant  
 plus dangereux, qu'il paroît n'offrir d'abord  
 que des idées qui simpatissent avec la can-  
 deur & la simplicité des vertus évangéliques ;  
 mais qui en effet ruine tout le système de  
 la société civile , renverse la sainte hiérar-  
 chie de l'Eglise établie par notre divin lé-  
 gislateur , renouvelle d'anciennes hérésies &  
 substitue à l'ordre & à la subordination qui  
 font le bonheur des empires , l'anarchie la  
 plus monstrueuse & la plus destructive. —  
 Oui , nos très-chers freres , nous sommes con-  
 vaincus qu'il n'est pas nécessaire de vous rap-  
 peller ce que vous savez déjà , que tel est le  
 jugement qu'en a porté notre S. Pere , pour

vous en inspirer une nouvelle horreur (a).  
 „ Nous favons combien vous vous êtes atta-  
 „ chés , & vous connoissez assez notre opinion  
 „ sur ce ferment. Les décisions que nous avons  
 „ données à plusieurs d'entre vous qui nous  
 „ ont consulté , les réponses de notre synode ,  
 „ & la Lettre qui vous a déjà été adressée de  
 „ notre part , par un des respectables Tré-  
 „ fonciers de notre cathédrale , ne vous lais-  
 „ sent aucun doute sur nos principes & sur la  
 „ conduite que vous devez tenir. „

Parmi les bons citoyens qui ont fait éclater leur joie au sujet de l'heureux retour de notre évêque-prince , les élèves de l'académie Angloise se sont distingués. Cette maison intéressante à tant d'égards , & pour ainsi dire , miraculeusement supérieure à tous les évènements , qui a survécu à la destruction de la Société , & à deux révolutions plus destructives

---

(a) Je savois bien que quelques jureurs , pour excuser leur lâcheté sacrilege , avoient dit qu'ils s'en tiendroient au jugement du Pape : mais je ne savois pas que le S. Pere eût daigné prononcer sur ce ferment , qui étant formellement un ferment d'athéisme , dans le sens de ceux qui l'exigent , ne peut être l'objet d'un examen sérieux. Aussi m'assure-t-on que le Pontife n'a point parlé sur une chose si évidente par elle-même. Sa situation seroit bien étrange , s'il étoit obligé de porter un jugement individuel sur toutes les folies & scélérateses qu'on se plairoit à imaginer. — Obs. div. sur ce nouveau ferment , 1 Janv. 1793 , p. 78. — 15 Mars , p. 406. — 15 Mai , p. 106. J'en parlerai encore l'ordinaire prochain.

encore, continue à être l'asile des bonnes études. Les sciences y fleurissent autant que jamais. S. A. C. s'y étant rendu, il y a quelques jours, y a été complimentée par un poëme latin, une ode en langue angloise, une idylle en françois, une ode en grec, une ode en hébreu, & une ode latine. On représenta de plus, devant S. A., une *Pastorale* où les écoliers de diverses nations qui habitent ce college, exprimerent chacun ses sentimens d'une maniere ingénieusement analogue à leur pays respectif. La piece étoit terminée par ces vers.

*Qu'il vive autant, que dans l'histoire,  
Vivra des de Méan la gloire.*

*Qu'il retrace à nos yeux le zele des Lambert ;*

*Qu'il soit l'émule des Hubert ;*

*Et que son nom chéri rappelle la mémoire*

*Du savant, du pieux, de l'immortel Notger.*

*Qu'il vive encore un coup la splendeur de son siege,*

*L'appui du sanctuaire & l'ornement de Liege,*

*Qu'il vive & que ses ans, égaux à nos souhaits,*

*Soient flés par l'amour, la justice & la paix.*

## F R A N C E.

PARIS (le 2 Août). Les insurrections contre la convention & le systême républicain qu'elle a enfanté, éclatent de toutes parts, & l'Assemblée fait de vains efforts pour les étouffer dans leur naissance, ou les arrêter dans leur progrès. Brest, Toulon & Bourdeaux se font jointes aux villes soulevées, & chacune a déjà envoyé son contingent de troupes, destinées à marcher sur Paris. Les nœuds qui lient Marseille & Lyon, se resserrent de plus en plus ; s'il est vrai que 15 mille hommes, dont 2 mille

de cavalerie , font partis de cette dernière ville sur Valence , pour opérer leur jonction avec le corps des Marseillois. En même tems , les royalistes de la Vendée remportent sur nos troupes des victoires signalées. La convention qui desiroit cacher ces événemens presque décisifs , a été obligée d'en faire part au peuple , & Barrere , au nom du comité de salut public , donna le 26 , quelques détails de l'affaire qui avoit eu lieu le 18. „ Nous venons , dit-il , „ de recevoir des nouvelles alarmantes ; mais „ elles ne serviront qu'à enflammer le courage „ des républicains , qui savent que l'empire „ de la liberté ne se fonde que sur des revers ». Après ce préambule , il communiqua l'extrait d'une lettre des représentans Bourbotte & Turot , datée du 19 Juillet , de laquelle il résulte que la veille les républicains ont éprouvé une déroute générale près de Vihiers. Des bataillons entiers ont pris la fuite ; l'on coupoit les traits des chevaux pour se sauver avec plus de précipitation ; l'armée républicaine fut poursuivie jusqu'à Doué : une grande partie des bagages devint la proie des royalistes , ainsi que 20 ou 21 canons : le général Menou a reçu une balle dans le corps ; Bourbotte essuya plus de 50 coups de fusils , & ne put se dérober à la mort , qu'en sautant à bas de cheval , & en pénétrant dans les bois ; l'armée s'est retirée partie au Pont-de-Cé , partie à Chignon , partie à Saumur , & les ennemis sont entrés à Cholet. Tel est le contenu de la lettre des représentans. Après cette lecture , Barrere se livra aux plus affreux mouvemens de fu-

reur. „ Il y a, s'écria-t-il, dans notre armée,  
 „ des lâches, des pillards, des royalistes; il y a  
 „ des généraux à changer, des traîtres à pu-  
 „ nir, des forêts à abattre, des taillis à brû-  
 „ ler. . . . Faisons la récolte des brigands; leurs  
 „ moissons nous appartiennent. . . . Sonnons  
 „ le toclin. . . . D'ici au 10 Août on cherchera  
 „ à produire un mouvement contre la liberté „  
 La nouvelle de cette déroute affligea profondément tous les membres de la Convention. On voit en ce moment circuler une pièce, qui donne sur cette journée & les précédentes, les détails suivans.

*Copie littérale de la Relation imprimée & publiée par le conseil supérieur de l'armée chrétienne & royale, de la victoire remportée par cette armée, le 18 Juillet.*

*19me. Bulletin du conseil supérieur de l'armée chrétienne & royale, le 20 Juillet, de l'an premier du regne de Louis XVII.*

„ La Providence nous conduit de succès en succès : les efforts de nos ennemis tournent à leur confusion; la valeur de nos troupes anéantit tous leurs projets, & l'Éternel, vengeur des crimes, appesantit de plus en plus son bras sur ces destructeurs impies de toute Religion & de toute autorité. „

„ L'attaque du 15, quoiqu'entièrement à notre avantage par la prise de trois canons & d'une grande quantité de munitions & de provisions de guerre, nous laissoit cependant un juste regret, celui de n'avoir pas complété une victoire qui assuroit, pendant la récolte, la tranquillité du pays conquis, en détruisant la force de nos ennemis. „

„ Une colonne ennemie, forte d'environ 6000 hommes, devenue maîtresse de Villiers par la re-

traite de nos troupes, s'avança le 17 vers Coron : 3000 braves réunis à la hâte, sans canons & sans caissons, n'ayant d'autres armes que leurs fusils & leurs piques, tinrent ferme pendant plusieurs heures contre un ennemi supérieur du double, & finirent par le chasser avec perte d'un grand nombre d'hommes tués ou blessés, de deux caissons, & d'une charette chargée de provisions de bouche. »

» Le lendemain 18, nos soldats volèrent au secours des paroisses menacées par l'ennemi ; rien ne put contenir leur valeur guerrière : la soif de vaincre les pressoit au point de ne pas même leur permettre d'attendre l'arrivée de plusieurs généraux, pour marcher à l'ennemi. Celui-ci de son côté, fort de 15,000 hommes & de 30 pièces de canon, se promettoit un triomphe assuré. L'attaque commença peu après midi ; l'armée chrétienne & royale, portée sur les hauteurs de Vihiers, commandé par M. Piron de Marsenge & autres ; les chevaliers de Villeneuve & Kellers au centre ; de la Guérinière en Boissin à l'aile droite ; Guignard de Tifanges à la gauche, Forestière à la tête de la cavalerie, animés par l'exemple des Suisses & des Allemands qui brûloient de se mesurer avec l'ennemi, dirigeoient sur l'armée républicaine le feu le plus actif d'artillerie, sous les ordres de M. d'Herboldt dont l'intelligence & la bravoure étoient déjà connues. L'aile droite de l'ennemi céda bientôt à l'effort de nos troupes ; la gauche fit plus de résistance ; le combat fut très-vif & très-meurtrier dans la ville, & surtout dans le champ de foire de Vihiers, mais enfin, après une fusillade de 3 quarts d'heure, nos soldats s'élançant avec intrépidité dans les rangs ennemis, culbutèrent tout ce qui s'opposoit à leur passage & remportèrent une victoire complète. On poursuivit l'ennemi, d'un côté jusqu'à Montigné, & de l'autre jusqu'au-delà de Cohourfon. On évalue la perte de l'ennemi, tant dans la bataille que dans la déroute, à environ 2000 morts. Trois mille prisonniers,

25 pieces de canon , autant & plus de caissons , 2 charettes chargées de fusils , un grand nombre de chevaux d'artillerie , des bœufs , des provisions & munitions de guerre de toute espece ont été le fruit de cette victoire. „

„ Le général patriote Menou doit être mort de ses blessures. Santerre n'a échappé qu'en sautant un mur , poursuivi par le brave Loiseau , le même qui tua trois cavaliers en défendant M. Domaigré à l'attaque de Saumur. On dit aujourd'hui Santerre grièvement blessé. L'inviolabilité du député Bourbotte , commissaire de la soi-disant convention , n'a pu tenir contre le courage d'un de nos soldats qui , après avoir tué son cheval , l'a poursuivi long-tems lui-même , & s'est emparé de ses armes qu'il avoit jetées. La valeur de nos troupes , dans cette occasion , est au-dessus de tous éloges , & l'Europe un jour s'étonnera des prodiges qu'elles ont opérés. „

„ A Chatillon-sur-Seve , de l'imprimerie du conseil-supérieur. „

A la séance du 31 , Barrere , organe du comité de salut public , communiqua une dépêche des représentans près l'armée de la Moselle , conçue en ces termes.

*Au quartier-général de Landau , le 26 Juillet. „ Citoyens collegues , lorsque ces jours derniers nous vous entretenions de nos espérances , nous étions bien éloignés de penser qu'elles seroient sitôt détruites par la plus infâme trahison. Mayence s'est rendue le 23 , au moment où deux armées victorieuses s'avançoient à son secours , où la garnison avoit encore du pain pour plusieurs jours , & enfin , lorsque la place n'avoit encore reçu aucune brèche. „*

*„ Nous ne pouvons vous dire combien ce revers nous est funeste & dérange la position de nos armées. Houchard , après avoir délivré Mayence , devoit prendre les Autrichiens par derriere , & les forcer d'évacuer*

le département du Nord. Custine s'est toujours opposé à cette expédition, en disant qu'il ne falloit s'avancer sur Mayence que vers le 15 Août. Ce général perfide triomphe : voilà l'effet de ses trahisons ; il vouloit livrer Valenciennes & Condé en même tems que Mayence. „

Rien n'est comparable à l'étonnement dont l'assemblée fut frappée à la lecture de cette lettre. Custines, qui, malgré sa profession de zèle & de dévouement à la république une & indivisible, & son refus formel d'adhérer à l'invitation que lui avoit faite le général Wimpfen, d'unir ses forces aux forces départementales, avoit été arrêté à Paris où il venoit d'être appelé par le comité de salut public, & enfermé à l'abbaye ; Custines fut décrété d'accusation, traduit au tribunal révolutionnaire, devant lequel il subit ce jour-là son premier interrogatoire. Non-seulement Custines fils, mais encore tous ceux qui étoient soupçonnés d'avoir eu des relations avec le pere, ont été mis en arrestation ; le général de brigade Doyré, commandant à Mayence, & tous les officiers de l'état-major de la garnison ont aussi été décrétés d'arrestation. Ces actes de rigueur furent pris au milieu des applaudissemens des tribunes, qui s'écrierent : *Bon, voilà de nouvelles victimes.* L'assemblée, soupçonneuse comme le sont tous les tyrans, ne voit plus dans les chefs auxquels elle a confié ses armées, que des traîtres à punir & à guillotiner. Déjà le général Lamarliere est, ainsi que Custines, livré au tribunal révolutionnaire ; Beysser, commandant l'armée près de Nantes est destitué :

ses deux aides-de-camp ont été amenés à l'Abbaye; Kellermann est dénoncé; Westermann, qui commandoit l'armée contre les Royalistes de la Vendée, va être jugé par un tribunal-militaire; Biron enfin est destitué, remplacé par le citoyen Rossignol, & arrivé ici depuis quelques jours. Il est dangereux que tous ces héros de la révolution, qui a causé & cause encore tant de maux à la France, ne soient, à la manière de leurs précédécesseurs, récompensés de la fureur avec laquelle ils l'ont propagée & défendue. A mesure que le danger devient plus imminent, la Convention augmente ses moyens de rigueur. Les membres du parti Girondin, qui se sont soustraits au décret rendu contre eux le 2 Juin, ont été déclarés, rebelles & traîtres à la patrie. Entre ces membres se trouve outre le fameux Péthion, l'intrigant & dangereux Rabaut-St.-Etienne, le boute-feu des calvinistes, qui a fait tant de bruit dans l'assemblée constituante. L'assemblée a aussi décrété qu'il y a lieu à accusation contre Genfonnet, Lafource, Vergniaud, Mollevaut, Gardien, Grangeneuve, Fauchet, Boileau, Cussy & Nuleau, comme prévenus de complicité avec les députés qui ont pris la fuite. Hier, Barrere a fait un rapport sur les mesures que le comité de salut public a cru devoir prendre, a-t-il dit, dans ces circonstances difficiles. Entre les articles qui contiennent ces mesures, se trouvent les suivantes.

*XIII. Marie-Antoinette sera livrée au tribunal-extraordinaire & transférée sur le champ à la consergerie.*

*XIV. Tous les individus de la famille des Capets*

seront exportés, à l'exception des deux enfans de Capet, & de ceux qui sont sous le glaive de la loi; Elizabeth Capet ne sera déportée qu'après le jugement de Marie-Antoinette.

XV. Les tombeaux des ci-devant rois, qui sont à S. Denis ou dans les autres églises de la république, seront détruits le 10 Août.

Le 21 du mois dernier étoit destiné à un nouveau massacre. La cabale dirigée par Marat, Robespierre & Danton, avoit résolu de faire ce qu'elle appelloit une nouvelle saignée. Toutes les mesures étoient prises; & le même jour, à la même heure, plus de cent mille personnes devoient perdre la vie sous le fer des supports du Jacobinisme. L'action d'une femme, dont nous avons déjà dit un mot dans le dernier Journal, a fait avorter ce projet. Charlotte Cordey, arrivée le 10 à Paris, se rend le lendemain au palais royal, achete un poignard; & dit au marchand, après l'avoir payé : *Ce fer saura ôter la vie à quiconque se montrera l'ennemi de la patrie.* L'équivoque de l'expression ne fit sans doute naître au marchand d'autre idée que celle du courage apparent de cette femme. Le même soir, elle écrivit une lettre à Marat. Celui-ci donna dans le panneau, & il crut peut-être aussi que c'étoit une bonne fortune qui lui arrivoit; car, avant de faire introduire cette femme, il s'informa de son extérieur. Charlotte Cordey se trouvant seule avec lui, commença à endormir son attention par les éloges les plus flatteurs. Ensuite elle lui présenta un écrit, où se trouvoient, lui dit-elle, des détails

intéressans sur les troubles du Calvados. Marat commençoit à lire, lorsque cette femme, tirant son poignard de dessous sa robe, lui en porte trois coups en lui disant : *Meurs Jecélerat, puisse-je ainsi percer le cœur à toutes semblables.* Le monstre ne put proférer que ces mots : *Je suis mort*, & il expira. Le bruit que fit cette scene, attira du monde. Charlotte Cordey sortit de la chambre & de la maison, le poignard à la main, sans que personne osât l'arrêter. Enfin à quelques pas dans la rue, des Sans-culottes s'en emparèrent. Elle a montré dans son interrogatoire la plus grande fermeté. On a confronté Fauchet avec elle. Son air égaré contrastoit singulièrement avec la sérénité répandue sur la figure de cette femme. Celle-ci a nié que Fauchet l'eût introduite dans une tribune de la Convention : « Je ne l'estimois pas assez, » a-t-elle dit, pour m'en servir, j'en ai connu » à Caen comme un homme qu'on voit dans » les rues ». Elle a présenté 2 lettres qu'elle a prié ses juges d'envoyer à leur adresse; l'une étoit pour Barbaroux, l'autre pour son pere. Dans la premiere elle donne à Barbaroux quelques détails connus sur son voyage, sur l'assassinat de Marat; dans la seconde elle invite son pere à ne pas se livrer au chagrin, à ne pas verser des larmes sur une mort qui l'honore lui & toute sa famille. Elle a entendu sa sentence de mort avec le plus grand sang froid & sans se déconcerter. *Je ne doute pas*, disoit-elle au juge qui lui en faisoit la lec-

ture, *que votre tour ne vienne bientôt.* Cette jeune personne fut guillotinée, le 17 Juillet au soir. Elle étoit âgée de 25 ans & native de St.-Saturnin, près de Seez, de messire Jean-François Cordey, écuyer, & de dame Charlotte Godier, son épouse. Du reste, ses vraies intentions sont encore douteuses. On ne fait si elle vouloit servir le roi ou la faction des monarchiens & des jacobins mitigés. Comme celle-ci portoit une haine implacable à Marat & aux francs jacobins, qui dérangoient ses plans hypocrites, il est assez vraisemblable que c'est elle qui a exalté l'esprit de cette fille & lui a mis le fer en main. Il est certain qu'elle s'est grossièrement trompée, si elle a cru que Marat étoit l'ennemi le plus dangereux du parti royaliste.

On avoit compté d'exposer Marat sur un lit de parade aux regards douloureux de ses fanatiques partisans, ainsi qu'à la curiosité de ceux qui détestoient cet homme exécrationnel; mais l'odeur infecte, qu'exhala bientôt son cadavre, ne le permit pas. La cérémonie de son inhumation dut se faire le plutôt possible : elle eut lieu le 16 avec la même solennité, la même pompe atroce & caractéristique des mœurs présentes de Paris, que l'enterrement de Pelletier de St.-Fargeau : on y voyoit aussi sa chemise ensanglantée au haut d'une pique, & jusqu'à la cuve à bain, dans laquelle il a été assassiné; car le législateur Marat avoit pudiquement donné audience à la belle Charlotte Cordey, pendant qu'il se baignoit : la cuve étoit portée par quatre femmes au milieu d'un cortège,

qui faisoit frémir l'humanité. On a fait à Marat l'épithète suivante.

D'un peuple qui n'est pas scélérat à demi,  
 Ci-gît le défenseur, la bouffole & l'ami.  
 Judith fut autrefois punir le sacrilege,  
 Cordey vient aujourd'hui de prendre un tigre au piège.  
 Passans, fuyez la terre où croupit ce lépreux :  
 Marat tout mort qu'il est, est encore dangereux ;  
 Puisque par testament il legue à sa patrie  
 Les vices de son cœur, sa lepre & sa furie.

Un autre poëte lui a consacré ces vers :

Quand dans l'infemale chaudiere  
 L'infame Marat descendit,  
 Le prince des diables lui dit :  
 Quand verrons-nous donc Roberfpierre ?  
 Connoissez mieux vos intérêts ;  
 Lui répond ce monstre d'audace,  
 Il est bon qu'il reste à sa place,  
 Pour vous recruter des fujets.

Avec cela, nous le répétons, ce scélérat n'étoit pas tant à craindre que ceux qui crient le plus contre lui ; sa franchise dans le crime a dérangé tous ceux qui alloient au même but d'une manière plus rusée. Les gens qui voient bien, souhaitent que Robertspierre ou quelque autre bien enragé le remplace sans délai.

Dans la séance du 19 Juillet, un membre annonça que plusieurs évêques mettoient des obstacles aux mariages des prêtres. Legendre demande que ces évêques soient sévèrement punis. Lacroix veut qu'ils soient destitués. Cette motion excite de vifs débats. Lacroix observe que la Convention a le droit de destituer les évêques ; puisqu'ils sont nommés par les assemblées primaires, & salariés par la nation :

il ajoute que la destitution est encore une peine trop douce, & qu'il fera peut-être utile d'y ajouter une année de fers. Des murmures éclatent. „ Quel est celui, s'écrie Danton, qui „ ne rougit pas de prendre la défense de ces „ hommes qui, payés par le peuple, ont l'insolence de *tuer une génération*, en empêchant le mariage „? Lacroix, pour sauver les formes canoniques, propose de décréter seulement que les évêques, empêchant le mariage des prêtres, seront censés avoir donné leur démission. „ Je fais, dit Danton, que si l'aude & la raison font les révolutions, c'est la sagesse qui les conserve : mais n'avons-nous pas fait assez pour les évêques & les prêtres? Qu'ils se conduisent comme leurs prédécesseurs; ils rendoient à *César* ce qui appartenoit à *César*; & une nation est plus que des *Césars*. Il viendra un tems où le seul culte de la nation fera celui de la liberté & de l'égalité „ (a). Après quelques autres dé-

---

(a) On voit par là 1°. combien les ministres du Seigneur, ayant une fois composé avec le monde, deviennent vils & méprisables, avec quelle morgue & quelle dureté ils en sont traités. 2°. A quels désordres conduit la législation du mariage, dévouée à des mains profanes & des administrations séculières. 3°. L'empressement des impies à dégrader la dignité sacerdotale, en la détachant de l'objet de son ministère par des affaires d'économie & de ménage. 4°. L'abus que font les philosophes, de l'écriture-Sainte & de la morale chrétienne, citant avec autant de mal-adresse que d'hypocrisie, des passages qui

bats, la Convention décrète que les évêques qui mettront des obstacles au mariage des prêtres, seront destitués & remplacés.

Un écrivain étranger vient de donner une idée bien exacte des brouillons incendiaires, qui gouvernent & déchirent la France. „ Depuis plus de 4 ans, dit-il, ils trompent & déshonorent leur patrie, ils doivent lui en imposer pour achever de la perdre. C'est leur métier, & sur-tout leur intérêt, on devoit s'y attendre. Il n'est pas étonnant que, payés pour mentir au peuple qu'ils accablent de tant de maux, ils mettent tout en œuvre pour l'aveugler, le consoler de la faim & de la misère, l'étourdir sur ses dangers, l'exalter & le séduire. Ces gens-là manient avec la même adresse le prisme brillant de l'illusion, & la hache sanglante de la guillotine. Ils ferment la bouche au peuple indigné par des supplices & des espérances. Une scélératesse profonde & suivie leur offre des ressources toujours nouvelles. Le succès de ces braves & généreux François, qui avancent dans les contrées jadis florissantes de leur patrie, à travers les décombres fumans de l'autel & du trône,

---

n'ont pu jamais avoir le sens qu'ils leur donnent. 5°. L'ignorance ou la mauvaise foi des soi-disant législateurs, qui semblent croire que c'est la multitude des mariages qui peuple les empires, plutôt que les mœurs, le bon ordre, la sainteté de l'union conjugale, & autres effets directs de la Religion, en particulier le célibat ecclésiastique, si favorable à la propagation des familles, que les protestans ne cessent de le regretter.

dés arts, de l'industrie, pour forcer les François, les armes à la main, d'être heureux & raisonnables, les succès de cette insurrection effraient les régicides : ils se troublent, s'agitent, se remuent dans tous les sens : ils voient avec horreur la masse terrible de l'opinion, qui s'élève & menace de les écraser. Les premiers rayons d'une aurore bienfaisante épouvante ces terribles oiseaux de la nuit, qui ne vivent que dans les ténèbres. Les mesures les plus ridicules, les plus contradictoires & les plus violentes se succèdent rapidement. Ce monstrueux gouvernement déploie tout ce qu'il a de despotisme & de tyrannie, pour opposer une digue au torrent impétueux de l'opinion, de la vengeance & du désespoir. On rassemble à force de séductions, de menaces, de violences & de décrets, une armée informe de tout ce qu'un grand royaume peut, dans ce moment terrible de dissolution & de misère, offrir de fainéans & de malheureux ; on les paye à tout prix, on les étourdit de promesses, de musique, de harangues. A peine arrivés devant les vrais François armés pour la Religion, leur roi, l'honneur & leur patrie, ils fuient, se dispersent, & vont reporter dans le cahos de la capitale leur inutilité & leurs terreurs. Alors les législateurs régicides ne savent plus où ils en sont ; les idées se croisent ; on se dispute, on crie, on s'accuse, on se prend aux cheveux. Le repaire des *inviolables* est forcé par la stupide multitude ; on se hâte de chasser, d'emprisonner ce qu'il y avoit peut-être de moins excré-

ble dans cette Convention, pour plaire à la populace, cet auguste souverain des François ; puis la majestueuse assemblée va faire un tour de jardin pour prendre l'air, & revient après cette promenade régler les destinées de la France, de l'univers & des siècles à venir. Ensuite, au milieu des dangers du dehors, de la fermentation intérieure, entourés de la misère & du désespoir des infortunés François, assis sous le glaive de la vengeance, & tenant eux-mêmes en main le poignard du despotisme, les augustes législateurs dépêchent vite une Constitution qu'ils appellent modestement *l'ouvrage de Dieu lui-même*, & la jettent au milieu de la France, comme un os à rognon, autour duquel tous les partis doivent s'acharner, se combattre & se détruire, tandis que les auteurs de toutes ces calamités continueront à régner & à s'enrichir. . . . Constitution, où l'on affecte le style lapidaire, afin de l'accommoder aux dimensions d'un bronze & d'une pierre, comme s'il suffisoit d'avoir des inscriptions & de faire des phrases courtes, pour gouverner les hommes ; Constitution, qui, faite dans le moment de la plus terrible crise, porte le caractère de la précipitation, de la dépendance & de la terreur, parce que le peuple de Paris, le plus bas, le plus corrompu, le plus avili des peuples de la terre, dont ces législateurs ridicules sont, comme dans tous les gouvernemens de cette espèce, tour-à-tour les tyrans & les esclaves, étoit là pour les forcer à flatter les passions funestes, qu'ils lui ont données ; Constitution

abstraite & métaphysique, illégale & criminelle dans son principe, absurde dans ses bases, insuffisante dans ses développemens, qui ne ferme aucune des plaies de la France, faite pour achever de bouleverser, désorganiser, & détruire une société, dont les fondemens ont déjà été ébranlés par tant de convulsions & de malheurs; Constitution, qui, pour flatter momentanément le Peuple, l'expose à toutes les fluctuations de l'anarchie & lui prépare le plus effrayant avenir; Constitution faite en 10 ou 12 jours sous les poignards, tandis que l'auteur du *Contrat social*, dont ils ont osé usurper le suffrage, leur prédit lui-même le sort qui les attend, quand il dit : *C'est la grande antiquité des Loix, qui les rend saintes & vénérables. Le peuple méprise bientôt celles qu'il voit changer tous les jours; &, en s'accoutumant à négliger les anciens usages sous prétexte de faire mieux, on introduit souvent de grands maux, pour en corriger de moindres*; Constitution enfin, monument mesquin & tronqué de l'exaltation, de l'ignorance, & de la peur, à peine achevée, & solidement affermie par l'applaudissement vénal des tribunes, les orgies des poissardes de Paris, qui la donnent pour un point de ralliement, où tous les Sans-culottes de la France & du monde entier doivent se réunir. „

## P A Y S - B A S.

BRUXELLES (le 10 Août). Il a été publié ces jours derniers un octroi de l'empereur &

roi, donné à Vienne le 1 Juin de cette année, enregistré au conseil des domaines & finances, & entériné à la chambre des comptes le 21 Juillet, pour un emprunt de deux millions 400 mille florins de change, à un intérêt de quatre & demi pour cent, pendant huit ans, à l'expiration desquels le remboursement se fera pendant 4 ans consécutifs, à concurrence de 600 mille florins de change par an, suivant que le sort en décidera. Les autres articles sont les mêmes que ceux des emprunts précédens.

Des officiers de police se sont transportés ces jours-ci chez le Sr. Lafonde, ami intime de l'ancien général Dumourier, & y ont enlevé tous les papiers que cet homme malheureusement célèbre y avoit laissés : lui-même étoit parti environ une couple d'heures avant cette expédition ; d'autres le disent encore caché à Bruxelles. Dans le même tems, on a fait une pareille visite dans une maison de campagne, occupée par le général Marassé, qui fut commandant d'Anvers durant l'invasion Française dans le Brabant & en Hollande. Enfin, l'on s'est également rendu chez deux des principaux bourgeois de Bruxelles, connus par leur attachement au parti Jacobin, & chez lesquels des officiers François avoient aussi laissé des papiers, qui ont été enlevés. On dit actuellement que Marassé & le général Berneron ont les arrêts chez eux de la part du gouvernement. Mais la demeure paisible de ces chefs de la démocratie française au milieu de Bruxelles, est une chose bien plus étonnante que les com-

plots qu'on leur suppose. Dans ces circonstances il est arrivé un événement que le *Journal de Bruxelles* annonce en ces termes. „ Hier „ vers les cinq heures après-midi, trois cha- „ riots chargés de poudre & cartaches, qui „ se trouvoient sur la grande route d'Ander- „ lecht, à un demi-quart de lieue de la porte, „ ont pris feu : l'effet de l'explosion a été „ terrible; une mine n'en eût pas produit da- „ vantage. Plusieurs maisons sont incendiées „ & détruites; le nombre des victimes ne peut „ encore être fixé, il est très-considérable : le „ spectacle de ces débris fait frémir. „

La garnison Française de Valenciennes, forte d'environ 7000 hommes, ayant à sa tête le général Ferrand, a évacué la place le 1 de ce mois, en défilant par la porte de Cambrai, pour se rendre à la cense Briquette, où elle déposa les armes. Le 4, il a été chanté ici avec beaucoup de pompe, au son de toutes les cloches & au bruit de l'artillerie, le *Te Deum* en action de grâces de la reddition de cette place importante. La jointe impériale, qui avoit été établie à Condé, s'y est d'abord transportée. Sa première opération a été de rétablir provisoirement le magistrat de 1789, & de supprimer tout ce qui tenoit à l'administration, cause des malheurs. Ce rétablissement a été applaudi généralement, & les magistrats ont prêté serment de fidélité à l'empereur. Valenciennes a beaucoup souffert. On compte 900 maisons entièrement ruinées; presque toutes sont endommagées. Un grand nombre de bourgeois y ont péri. Il y avoit

encore 3000 quintaux de poudre, lorsque la ville s'est rendue. En voici la capitulation.

*Articles de la capitulation proposés par le général de division Ferrand, commandant les troupes de la république Françoisise à Valenciennes, à Frédéric duc d'York commandant l'armée combinée devant Valenciennes.*

Le général Ferrand remettra au duc d'York, la ville & citadelle de Valenciennes aux conditions suivantes.

Art. I. La garnison sortira avec les honneurs de la guerre, ainsi que tout ce qui tient aux militaires.

RÉP. La garnison sortira par la porte de Cambrai avec les honneurs de la guerre & mettra bas les armes à la maison dite la Briquette, où elle déposera ses drapeaux & canons de campagne, sans les avoir endommagés d'une manière quelconque; il en sera de même des chevaux de cavalerie, artillerie, des vivres & autres services militaires; ceux des officiers leur seront laissés avec leurs épées.

II. Toutes les munitions quelconques, pièces d'artillerie & tout ce qui compose & fait partie de l'armée, lui seront conservés.

R. Refusé.

III. La garnison sortira de la place le deuxième jour après la signature de la capitulation par la porte de Tournay, pour se rendre dans tel lieu de la république que le général Ferrand jugera convenable, avec armes & bagages, chevaux, tambours battans, mèches allumées par les deux bouts, drapeaux déployés, & sous les canons qu'elle pourra emmener.

R. La garnison sortira le premier d'Août ainsi qu'il est dit à l'art. I; & comme elle sera prisonnière de guerre, il lui sera indiqué, 24 heures avant sa sortie, l'endroit où elle se rendra en France pour y

prendre la parole d'honneur & le revers des officiers, ainsi que les autres arrangements relatifs aux soldats, qui s'engageront à ne pouvoir servir, pendant toute la durée de la présente guerre, contre les armées de S. M. & celles de ses alliés, sans avoir été échangés conformément aux cartels & sous les peines militaires.

IV. Les autres pièces d'artillerie seront évacuées dans la huitaine après le départ de la garnison, ainsi que les munitions & le mobilier militaire.

R. Refusé pour ce qui concerne l'artillerie & généralement toutes les munitions de guerre & de bouche, & autres objets militaires : mais accordé pour tout ce qui est du mobile personnel des officiers & soldats de la garnison.

V. Les voitures & chevaux nécessaires pour le transport des bagages & pour monter les officiers, seront payés de gré à gré.

R. Il sera fourni, parmi payant, à la garnison ce qui lui sera nécessaire en voitures & chevaux pour le transport de ses bagages, & les commissaires de guerre qui resteront de sa part dans la place, seront personnellement responsables du retour desdites voitures & chevaux.

VI. Il sera fourni le nombre de douze chariots couverts, c'est-à-dire, qu'il ne feront point visités.

R. Refusé.

VII. Les soldats convalescens, & les voitures nécessaires pour ce transport seront fournies également par les assiégeans.

R. Accordé sous les conditions de l'article V.

VIII. Quant aux malades qui ne pourront souffrir le transport, ils resteront dans les hôpitaux qu'ils occupent, soignés aux fraix de la république par les officiers de santé qui y sont attachés, sous la surveillance d'un commissaire de guerre, & lorsque ces malades seront en état d'être transportés, il leur sera de même fourni des voitures.

R. Accordé, bien entendu que les commissaires restés pour l'administration économique des hôpitaux, se-

ront soumis à la police militaire, ainsi que ceux dont il est question dans l'art. V, & que les soldats convalescens seront prisonniers, comme il est stipulé à l'art. III.

IX. Les représentans du peuple & toute personne attachée à la république, sous quelque dénomination que ce puisse être, participeront à la capitulation du militaire & jouiront des mêmes conditions.

R. *Tout ce qui n'est pas militaire étant réputé bourgeois, jouira du traitement accordé à cette classe.*

X. Les défecteurs resteront réciproquement dans le corps où ils sont, sans être inquiétés; à l'égard des prisonniers, ils pourront être échangés.

R. *Refusé, les défecteurs seront livrés scrupuleusement avant la sortie de la garnison, l'on fera les perquisitions nécessaires pour trouver ceux qui pourroient être cachés. Les prisonniers Autrichiens & ceux des puissances alliées, seront rendus de bonne foi.*

XI. Il sera nommé de part & d'autre des commissaires pour constater les objets qui seront adjugés à la république, ainsi que tous les papiers concernant l'artillerie, les fortifications & greffe militaire, tant ceux de cette place que de toute autre place appartenant à la république. Il en sera de même pour les papiers de toutes les administrations civiles & militaires.

R. *Il sera nommé des commissaires de tous les départemens militaires, & civils pour recevoir les papiers, effets & bâtimens militaires, artillerie, fer coulé, arsenaux, munitions de guerre & de bouche, caisses militaires & civiles, en un mot tous les autres objets appartenans au gouvernement sous quelle dénomination que ce puisse être; les commissaires seront introduits dans la place immédiatement après l'échange des étages & les chefs des différens corps seront personnellement responsables des infidélités qui se seroient commises dans la remise des papiers, caisses, artillerie & autres objets ci-dessus nommés.*

XII. Les habitans de deux sexes actuellement en

cette ville, ou y réfugiés; les fonctionnaires publics & tous autres agens de la république Française, auront leur honneur, leur vie, leurs propriétés fauves, avec la liberté de se retirer où ils voudront.

R. *L'ordre & la discipline des armées alliées garantiront les bourgeois de toute espece d'insulte dans leur personne & leurs effets.*

XIII. Pour le maintien de l'ordre, de la police, la sûreté des personnes & la conservation des propriétés, les autorités constituées & les tribunaux resteront en fonctions, jusqu'à ce qu'il y soit autrement pourvu. Les jugemens des tribunaux seront maintenus; & aucune autorité constituée ne pourra être recherchée pour les faits légaux de son administration ou de sa juridiction.

R. *Refusé; mais les corps administratifs & judiciaires seront maintenus jusqu'à ce qu'il y ait été autrement pourvu par S. M. Impériale.*

XIV. Personne ne pourra être inquiété pour ses opinions telles qu'elles aient été, ni pour ce qu'il aura dit ou fait légalement avant ou pendant le siège.

R. *L'intention de sa majesté l'empereur & roi est que les habitans ne soient aucunement inquiétés.*

XV. Les habitans ne seront pas assujettis au logement des gens de guerre.

R. *Accordé autant que l'existence & la capacité des bâtimens militaires le permettront.*

XVI. Les habitans ne pourront être obligés à aucun service militaire, & ceux qui l'ont fait jusqu'à présent, ne pourront être considérés comme tels.

R. *Les habitans ne seront obligés de faire de service militaire que dans les cas usités dans les provinces de sa majesté l'empereur aux Pays-Bas. Quant à ceux qui seront armés ou en uniforme, ils seront traités comme les autres militaires, selon l'article III.*

XVII. Les habitans ne pourront non plus être tenus aux corvées militaires.

R. *Renvoyé à l'article XVI.*

XVIII. Ceux qui voudront aller habiter ailleurs, seront libres de sortir de la ville avec leurs ménages, bagages, meubles & effets, de disposer de leurs immeubles ou réputés tels, au profit de qui bon leur semblera, dans le terme de six mois.

R. *Il sera permis aux habitans de se retirer avec leurs effets dans l'espace de six mois où bon leur semblera, & il leur sera délivré des passe-ports en conséquence.*

XIX. Tous ceux qui voudront rester ou venir habiter en cette ville, y feront reçus & jouiront des mêmes avantages que les autres habitans.

R. *Accordé.*

XX. Les monnoies actuelles, notamment les assignats, continueront d'avoir cours.

R. *Refusé de reconnoître les assignats comme monnoie, jusqu'à disposition ultérieure.*

XXI. Les domaines nationaux vendus en conformité aux loix existantes seront conservés aux acquéreurs.

R. *Cet article n'étant point du rapport militaire, sera réservé comme le précédent à des dispositions ultérieures.*

XXII. La commune continuera de jouir des propriétés qu'elle possède actuellement, tant mobilières qu'immobilières, notamment les bleds qu'elle a en magasin pour la subsistance des habitans.

R. *Renvoyé à l'article précédent. Quant aux bleds, aux magasins, on en disposera au profit de celui à qui il appartient de droit.*

XXIII. Les collèges, hôpitaux & autres établissemens de charité, demeureront en la libre & paisible possession & jouissance de tous leurs biens, tant meubles qu'immeubles.

R. *Accordé pour toutes les propriétés légitimes.*

XXIV. Toutes dettes contractées avant & durant le siège par la municipalité & le conseil-général de la commune & autres autorités constituées, tant li-

quidées qu'à liquider, seront tenues pour légales & bien contractées.

R. *Les dettes contractées par la garnison, les militaires, bourgeois & habitans quelconques, seront liquidées à la satisfaction des parties.*

XXV. S'il survient quelques difficultés dans les termes & conditions de la capitulation, on les entendra toujours dans le sens le plus favorable à la garnison de la place & aux habitans.

R. *Toutes les réponses ci-dessus, étant clairement énoncées, cet article est sans objet.*

Donné à mon quartier-général devant Valenciennes, le 28 Juillet 1793.

*Signé* Frédéric duc d'Yorck, commandant l'armée combinée au siège de Valenciennes.

Le commandant Ferrand insista encore sur quelques articles, mais les commissaires envoyés avec plein-pouvoir vers le duc d'Yorck, consentirent à remettre la ville suivant la teneur de sa capitulation. A en juger par les dispositions, qui se font dans nos armées, il est à présumer, que nos généraux vont presser leurs avantages avec toute la promptitude possible; & l'on croit, que Lille, la plus forte & la plus grande de toutes les places de la Flandre-Françoise, pourra avoir son tour. Cette place, étant en notre pouvoir, ferviroit à couvrir notre territoire depuis la mer jusqu'à la Meuse. Nos avant-postes sont en ce moment à une fort petite distance de Douay. D'un autre côté, nos troupes ont fait un mouvement pour investir Maubeuge & le Quesnoi, qui doivent se trouver cernés de toutes parts. Les François ont déjà levé plusieurs camps qui couvroient plusieurs de leurs villes. Les camps des Alliés sont également levés, & l'ar-

mée est en pleine marche. On s'attend à la nouvelle prochaine d'une affaire majeure.

MENIN (*le 6 Août*). Le camp de Cassel est levé, & les troupes Françaises qui le composoient, se sont repliées en partie sur Dunkerque. Les mouvemens & les dispositions des troupes alliées, qui ont lieu sur nos frontières, annoncent qu'il est question d'attaquer Dunkerque de ce côté, tandis qu'il le fera par l'escadre Angloise qui mouille devant le port.

*Discours prononcé par M. le comte de la Châtre, lors de la bénédiction des drapeaux de la légion de royal-émigrans, à Ostende.*

„ Messieurs, il ne subsiste plus dans notre sanglante patrie, ce drapeau blanc, cette bannière antique qui fut si long-tems votre guide dans la carrière de l'honneur; il a disparu pour servir de linceuil, si je puis m'exprimer ainsi, au plus vertueux, au plus infortuné des rois. „

„ Hélas! Messieurs, ce n'est plus pour lui que nous allons combattre. C'est en vain que nous avons déserté les champs de nos peres, c'est en vain que les princes magnanimes nous ont ralliés sur des terres étrangères, & se sont mis à notre tête pour l'aller délivrer... leur courage & notre zèle ont été enchaînés... Oh Providence! nous respectons tes décrets; le juste a disparu de la surface de la terre, le crime des crimes a été consommé. „

„ Représentans barbares & impies d'une nation malheureuse & abusée, tremblez devant nos nouvelles couleurs, tremblez devant ce drapeau donné par un roi puissant & généreux à des sujets fideles. „

„ Emigrés de toutes les classes, qui avez abandonné une terre de proscription, rentrez-y sous cette enseigne redoutable, mais rentrez-y selon Dieu, pour vaincre & pour pardonner; que les femmes & les vieillards trouvent un asile sous son ombre

protectrice ; que les enfans le pressent de leurs mains innocentes, & qu'enfin il soit par-tout le signe de la victoire & du pardon. „

„ Puissions-nous bientôt, messieurs, le porter au pied de cette tour affreuse dans laquelle languit l'enfant-roi, le rejeton de Henri IV & de S. Louis ! Puissions-nous, au prix de tout notre sang, l'en délivrer, ainsi que son auguste & malheureuse famille, & nous associer aux travaux & à la gloire de ces invincibles armées qui vont rétablir sur le trône des lys, l'héritier de tant de rois & le petit-fils de l'immortelle Marie-Thérèse. „

LUXEMBOURG (le 27 Juillet). Notre province, long-tems exposée aux incursions des François, & qui en bien des endroits a été horriblement dévastée, va dorénavant, à ce que nous espérons, être à l'abri de ces malheurs, une partie de l'armée victorieuse à Mayence, étant en marche pour venir à notre secours.

M. Ancillon, officier François émigré, qui avoit passé l'hiver chez madame d'Avelin, à Belfontaine, a été pris par les François, lors de leur dernière irruption sur cette frontière, il y a 8 jours. Il a été garotté & conduit à Montmedi. Le lendemain il a été jugé & condamné à mort. On a voulu lui faire prêter serment à la république & à l'égalité. Il a répondu qu'il demeureroit fidele à son Dieu & à son roi, & a montré une fermeté qui a déconcerté ses juges. Exemple bien propre à confondre des prêtres qui ont prêté ce serment, bien plus criminel que celui de la constitution civile du clergé\*. Une heure avant d'être mis à mort, il a écrit à madame d'Avelin pour la remercier de ses bontés & lui annoncer qu'il alloit mourir

\* Ci-des-  
sus, p.

610.

dans une heure & qu'il espéroit mourir en héros Chrétien & vrai royaliste : ce qu'il a effectué. Ses dernières paroles ont été *vive le roi !* Neuf coups de fusils ont terminé sa carrière. Ses bourreaux ont dépécé son corps à coups de baïonnettes & de sabres.

*Extrait d'une lettre de HERVE du 2 Août.*

„ Je vois que vous parlez quelquefois avec  
 „ étonnement du club jacobin établi à Bruxel-  
 „ les en 1791 par les agens de l'ancien gou-  
 „ vernement, & de l'audace incroyable avec  
 „ laquelle on vouloit fansculotiser ces provin-  
 „ ces sous le nom même du souverain. Mais  
 „ comment se fait-il que votre politique, si  
 „ elle est conséquente, ne s'éleve pas contre  
 „ la démocratie jacobine introduite la même  
 „ année dans les Etats de Limbourg ? Vous  
 „ savez que c'est par le *système d'opiner par*  
 „ *tête* que la subversion de la France a com-  
 „ mencé : ce point une fois obtenu, tout le  
 „ reste est allé avec une aisance & une ra-  
 „ pidité que rien n'a pu arrêter. Eh bien, la  
 „ même chose s'est exécutée & existe encore  
 „ depuis 1791 dans les Etats de Limbourg,  
 „ de manière que les trois ordres sont abolis  
 „ dans le fait, & que ce germe de jacobini-  
 „ sime n'attend que le moment pour opérer  
 „ son développement naturel. Les avocats sont  
 „ à l'affût. Plusieurs même esperent de voir  
 „ les Etats des autres provinces jacobinifés de  
 „ la même manière. „

## NOUVELLES DIVERSES.

La république de Venise a signifié au résident de France, qu'il eût à quitter la ville en 24 heures, & le territoire de la république en trois jours. — Le 2 Août à 3 heures du matin s'est exécuté le décret relatif à la reine de France, & l'infortunée princesse a été conduite à la conciergerie. — Outre Custine & Lamarliere, un grand nombre de généraux & officiers sont actuellement dans les prisons de Paris. Les généraux Chazot & Biron ont été conduits à l'Abbaye, & seront probablement suivis de plusieurs autres. — La flotte Russe ayant dépassé le Danemarck, doit être actuellement sur les côtes d'Angleterre, peut-être sur celle de France.



Le *sang* est le mot de la dernière énigme.

*J'AI vu, j'en suis témoin croyable,  
Un jeune enfant armé d'un fer vainqueur,  
Un bandeau sur les yeux, tenter l'assaut d'un cœur  
Aussi peu sensible qu'aimable :  
Bientôt après, le front élevé dans les airs,  
L'enfant tout fier de sa victoire,  
D'une voix triomphante en célébroit la gloire,  
Et sembloit pour témoin vouloir tout l'univers.  
Quel est donc cet enfant dont j'admirai l'audace ?  
Ce n'étoit point l'amour cela vous embarrasse.*



## T A B L E.

POLOGNE	( <i>Varsovie.</i>	592
DANEMARCK	( <i>Coppenhague.</i>	602
ITALIE	{ <i>Rome.</i>	603
	{ <i>Turin.</i>	604
	{ <i>Bastia.</i>	605
ANGLETERRE	( <i>Londres.</i>	<i>ibid.</i>
ALLEMAGNE	{ <i>Vienne.</i>	607
	{ <i>Mayence.</i>	<i>ibid.</i>
	{ <i>Liege.</i>	610
FRANCE	( <i>Paris.</i>	614
PAYS-BAS	{ <i>Bruxelles.</i>	629
	{ <i>Menin.</i>	638
	{ <i>Luxembourg.</i>	639
	{ <i>Herve.</i>	640
NOUVELLES DIVERSES.		641



## T A B L E

Alphabétique des matieres de littérature  
& de philosophie, depuis le 1<sup>er</sup>. Mai  
1793.

<i>A</i> CTIONS particulieres, tiennent à l'esprit qui gouverne l'empire, 1 Mai	48
Adresse du peuple de Flandre à l'empereur, 15 Juill.	467
Adresse au sujet des dons patriotiques en Flandre, 1 Août	546
— pourquoi elle ne produit pas tout l'effet possible, ibid.	548
Aéronautes, leurs farces ont précludé à la révo- lution, 15 Juin	261
Almanach (l') de l'abbé Maury, ou réfutation de l'Almanach du pere-Gerard, 15 Juill.	417
Ambition, de quels tourmens elle est la source, 1 Juin	184
Amnistie, moi déplacé & insignifiant à l'égard des Belges, 15 Juill.	462
Anglois, leur charité envers les prêtres François, 1 Mai 42. — 15 Juin 243. — 1 Juill.	368
Association aux Sts. Anges &c., 1 Juill.	351
Athée, son portrait, 15 Juin	255
Athéisme, produit où il regne, l'image de l'en- fer, 1 Mai	5
Attraction, renversée par des observations palpa- bles, 1 Août	487, 488
Aveugle (l') de la Montagne. Entretiens philo- sophiques, 1 Mai	18
Avis aux étrangers qui auroient envie de visiter la France, 15 Juin	300

<i>Avocats, menacent de ramener l'anarchie &amp; les</i> <i>désordres des François, 1 Juin</i>	229
<i>; ne peuvent se regarder sans rire, 1 Juill.</i>	390
<i>; leur jargon semblable à celui des augures, ibid. ;</i> <i>mettent en principes des faussetés évidentes,</i> <i>15 Juill.</i>	428
<i>; rongent &amp; infectent la chose pu-</i> <i>blique, 1 Août</i>	540
<i>; à quel point ils ont dé-</i> <i>natgré le droit, ibid.</i>	541
<i>Vues diverses sur</i> <i>les gens de ce nom, 1 Juin</i>	230
<i>Autorité paternelle, supérieure à toute autorité de</i> <i>convention, 15 Mai</i>	96
<i>Aux François émigrés ou déportés, 15 Août</i>	579
<i>Ballet des Dindonnaux, 15 Juin</i>	293
<i>Barbares, origine de ce mot, 1 Juin</i>	337
<i>— injustement méprisés, 1 Mai</i>	20
<i>; préférables à des nations où regnent le luxe &amp; les</i> <i>arts, 21 ; ont mieux conservé les notions pri-</i> <i>mitives que les Grecs &amp; les Romains, ibid.</i>	22
<i>; plus susceptibles d'instruction que des nations</i> <i>civilisées &amp; corrompues, 15 Août</i>	588
<i>Belges, leur courage &amp; leurs victorieuses demar-</i> <i>ches, contre les nouveautés, 1 Mai</i>	64
<i>; ce qu'ils</i> <i>doivent à François II &amp; ce que ce prince leur</i> <i>doit, 64, 65. Leur union pour la défense de</i> <i>la constitution, 69. Avec quelle piété ils re-</i> <i>parent les profanations &amp; sacrilèges des Fran-</i> <i>çois, 70. La Providence veille sur eux, 72.</i> <i>Leur sage conduite pendant les troubles, 1 Juin</i>	225
<i>; n'ont pas fait de révolution, 234. Leur</i> <i>opposition soutenue au système François, 235.</i> <i>— 15 Juin</i>	311
<i>— 15 Août</i>	564
<i>Bien public, prétexte de subversion, écueil des</i> <i>rois &amp; fléau des peuples, 15 Juin</i>	253, 263
<i>Camus, le Verrés &amp; l'Aquilius moderne 1 Mai</i>	77
<i>; sa réponse après le vol des vases sacrés</i>	

DES MATIÈRES. 645

<i>dans la Belgique</i> , 76, 77; gémit de ne pouvoir entendre la messe, <i>ibid.</i>	77
Célibat, honore le sacerdoce chrétien, 15 Août	
529. Erreurs & mauvaise foi de ceux qui cherchent à l'abolir,	<i>ibid.</i>
Chaldaïques, caractères & langue; réflexions sur cette matière, 1 Août	508
Chant ecclésiastique, en combien de manières dénaturé, 1 Juin	176
Chrétiens, leur conduite sous le paganisme ne peut faire loi pour des nations toutes chrétiennes, 15 Mai	102
Christ, haine que les démocrates lui ont vouée, 1 Mai	54
Christianisme, vain espoir des impies de l'abolir, 15 Juill.	428
Clovis & Louis, sont le même nom, 1 Mai	25
Conseil-privé, maux qu'il a causés dans la Belgique, 1 Juill.	387
Conversation, la moins loquace est la meilleure, 1 Mai	25
Cracovie, ses avantages sur Varsovie, 1 Juin	204
<i>Déclaration de l'armée des Royalistes en France,</i>	
1 Août	530
Découvertes modernes, avant-coureurs des révolutions, 1 Juin 213 — 15 Juin	261
Démembrement d'un royaume ne fait pas le malheur d'un peuple, 1 Juin	205
Démocrates François, leurs excès & leurs sacrilèges, 15 Mai 148; appelés dans la Belgique par les agens de l'ancien gouvernement, 148	
Démocratie, mauvais gouvernement, 15 Juin	290
Dépêche de l'empereur contre le conseil de France, 15 Juill.	467
Deus & Θεός, d'où dérivent ces mots, 1 Mai	22
Diabolus, ne vient pas du verbe diaballo, 1 Mai	24

<i>Dictionnaire géographique , par F. X. de F. ,</i>	
1 Mai	28
— objet d'un travail pénible & repoussant ,	
1 Mai	30
<i>Dieu , son existence est une vérité physique ,</i>	1 Mai
	18
<i>Discours sur la délivrance de la ville de Maef-</i>	
<i>tricht ,</i>	1 Mai 3. — 1 Août
	501
<i>Discours prononcé par M. de la Châtre , lors de</i>	
<i>la bénédiction des drapeaux , à Ostende ,</i>	15 Août
	638
<i>Dissertation touchant les puissances qui ont droit</i>	
<i>d'apposer des empêchemens dirimens au ma-</i>	
<i>riage ; par le R. P. Richard &amp;c. ,</i>	1 Juill.
	323
<i>Divus , abus de ce mot à l'égard des rois ,</i>	15 Mai
	93
<i>Du bonheur d'un simple Religieux , qui aime son</i>	
<i>état &amp; son devoir ; par Dom Morel ,</i>	1 Juin 181
<i>Ecclésiastiques , sévérité avec laquelle le monde</i>	
<i>les juge ,</i>	1 Juin 164. Avec quelles armes ils
<i>doivent se défendre ,</i>	165. Se dégradent en se
<i>rapprochant du monde ,</i>	166. Doivent répandre
<i>l'odeur de la sainteté &amp; de la vertu ,</i>	169.
<i>Sciences qu'ils doivent acquérir ,</i>	ibid. Le tra-
<i>vail leur est nécessaire ,</i>	173. Quelle doit être
<i>la pureté de leurs mœurs ,</i>	175. Comment ils
<i>doivent célébrer l'Office Divin ,</i>	176. L'esprit
<i>d'intérêt anéantit celui de leur état ,</i>	177. Le
<i>désintéressement doit être leur vertu de carac-</i>	
<i>tere ,</i>	179. Vœux pour leur sanctification ,
	180.
<i>Ce qu'ils deviennent quand ils composent avec</i>	
<i>les méchants ,</i>	15 Août
	625
<i>Ecriture-Sainte , sa fécondité inépuisable , &amp; ri-</i>	
<i>chesse de ses applications aux objets &amp; aux</i>	
<i>événemens de tous les tems ,</i>	15 Juill.
	426
<i>Eglise , la guerre qu'on lui fait , annonce les ré-</i>	
<i>volutions ,</i>	1 Mai
	38

- Empêchemens dirimans, sont du ressort de l'Eglise, 1 Juill. 324; conséquences affreuses du sentiment contraire, 333. L'autorité temporelle n'en peut pas mettre, ibid. 329*
- Emfiens, dégats qu'ils font dans la discipline de l'Eglise, 1 Mai 26; atteinte qu'ils donnent à la sainteté du mariage, 27; travaillent à produire en Allemagne une révolution à la Françoisise, ibid. 28; 1 Juin 191*
- Entretien d'un curé avec son paroissien, sur les nouveautés que l'on veut introduire dans les Pays Bas, 15 Juill. 419*
- Epistola presbiterorum, aliorumque Gallorum, in dicecesi gandaventi exultantium &c., 15 Juill. 404*
- Epitaphes de Louis XVI, 15 Juin 269*
- Etymologies, leur importance, 1 Mai 20; les plus vraies présentent d'abord de l'in vraisemblance, ibid. 25*
- Evangile, combien supérieur aux écrits des philo sophes, 15 Mai 83*
- Examen sommaire de la Constitution Françoisise, 15 Août 563*
- Exercices intérieurs pour honorer les mysteres de Notre Seigneur J. C.; par le P. François Nepveu, 1 Juin 192*
- Expositio & discussio tum decretorum comitiorum nationalium de constitutione, ut aiunt, civili cleri Gallicani, & de juramento quod civicum vocant, cum sacratissimorum momentorum quibus innixi omnes episcopi, quatuor exceptis, atque major nec non sanior pars sacerdotum huic juramento subscribere renuerunt. Auctore M. F. M. C. P. A. P., 1 Juin 190*
- Favorite, palais de l'électeur de Mayence, ra-*

- vagé par les François, vengeurs d'un sacrilège, 1 Juin 216
- Flandre, son conseil & ses fiscaux favorables aux démocrates, 15 Mai 149. Jugement de François II sur ce tribunal, ibid. — 15 Juill. 467
- François II, son attachement à la pompe des cérémonies catholiques. 1 Juill. 370; rétablit l'université de Louvain dans ses droits. 15 Juill. 475; démasque l'hypocrisie du robinage, 477; son mépris pour l'histrionisme, 1 Août 525; établit de bons magistrats. 545; réalise les assurances données par sa pieuse mere, 557
- Grec & Latin, rapports de ces langues avec l'Allemand, 1 Mai 29
- Heinecken, mal-à-propos substitué à des juristes catholiques, 1 Août 542
- Hérétiques, on ne peut leur opposer de décisions qui soient à l'abri des chicanes, 1 Juill. 333
- Histoire de l'Eglise gallicane, 1 Juill. 352
- Histoire de l'institution de la fête du S. Sacrement. Par le P. Hyac. de Montargon &c., 1 Août 510
- Histrionisme, fureurs qu'il inspire, 15 Juin 292. — 1 Août 524
- Homélies en forme de prênes, par M. Jean-François Brunet, docteur en théologie &c., 1 Mai 32
- Homme, ses desirs portés vers le mal, 1 Juin 172
- Hunneric, sa persécution modele de celle de France, 15 Juill. 416
- Jacobins, ont levé le masque de l'impieété ci-devant hypocrite, 1 Mai 72. Leur entiere destruction n'est point à souhaiter, 1 Mai, 72. Ce que leur doit la Belgique, 73; moins dangereux que les monarchiens, 15 Août 563, 624

DES MATIÈRES. 649

<i>Jansénistes, cherchent à s'associer les gens à talents &amp; d'une vertu distinguée, 1 Juin</i>	182
<i>Idée des horreurs commises à Paris dans les journées des 10 Août, 2, 3 &amp; 5 Sept. 1792 &amp;c, 1 Août</i>	496
<i>Jeûne, les Emétiens &amp; Fobroniens en font un objet de dérision, 1 Mai</i>	27
<i>Jeunesse, importance de son éducation, 1 Juin</i>	229
<i>Imitation, le bon sens en guérit, 1 Juin</i>	203
<i>Impies, fléau des peuples, 1 Mai 7; leur haine contre J. C. &amp; son culte, 54; se détruisent les uns les autres, ibid.</i>	60
<i>Impiété, autrefois hypocrite, agit aujourd'hui à découvert, 1 Mai</i>	70
<i>Incommensurables, il en est dans toutes les sciences, 15 Mai</i>	104
<i>Institutiones juris canonici, maximè privati, ordine decretalium; auët. Jac. Ant. Zallinger &amp;c, 15 Juillet</i>	418
<i>Instruction aux Catholiques, sur les causes de la révolution, &amp; les moyens d'en arrêter les progrès &amp;c, 1 Août</i>	500
<i>Isis &amp; Osiris, origine de ces noms, 1 Mai</i>	23
<i>Julien l'apostat, petites bêtes qui erroient dans sa barbe, 1 Mai</i>	54
<i>Justice divine, frappe les endroits où le crime a ségé, 15 Juin</i>	259
<i>Langues, importance de leur étymologie, 1 Mai</i>	20
<i>Langue flamande, regardée par quelques savans comme primitive, 1 Juin 188; préserve la Belgique des erreurs du tems, 188, 189</i>	
<i>Lettre de M. l'évêque de Lyon aux ecclésiastiques François réfugiés en Angleterre, 15 Juin</i>	243
<i>Lettre du cardinal-archevêque de Malines, à Guyot, curé jureur, 15 Août</i>	576

<i>Lettre d'un émigré François à ses confreres ,</i>	
15 Juill.	420
<i>Lettre du magistrat de Bruxelles , en remettant</i>	
<i>aux Etats de Brabant les deux Mémoires des</i>	
<i>neuf nations , 15 Juill.</i>	458
<i>Lettre pastorale de l'archevêque de Tours , 1 Août</i>	
	526
<i>Le vrai PENSEZ-Y-BIEN , ou pratiques pieuses pour</i>	
<i>la messe &amp;c , 15 Juin</i>	272
<i>Livres-à-Prieres , leurs défauts , 15 Août</i>	591 ;
<i>à quel titre doivent-ils être accueillis ? Ibid.</i>	592
<i>Loix , comment l'on punissoit ceux qui en propo-</i>	
<i>soient de nouvelles , 1 Juill.</i>	389
<i>Louvain , son université confirmée dans ses droits ,</i>	
15 Juill. 475 ; <i>ce qu'on attend du zèle &amp; des</i>	
<i>travaux des chefs de cette école illustre , 1 Août</i>	
	541
<i>Lumiere , sa nature inexplicable , 1 Août</i>	489 ;
<i>ses étonnantes qualités , 490 ; n'est , selon quel-</i>	
<i>ques savans ni maniere ni esprit , Ibid. N'est</i>	
<i>pas la cause des mouvement célestes , 491 , ni</i>	
<i>du flux &amp; reflux , 492. Son importance dans la</i>	
<i>nature , 493. Emblèmes qu'elle présente d'un</i>	
<i>de nos mysteres , 494. Image de la gloire de</i>	
<i>Dieu , 495. Objet d'adoration chez les païens ,</i>	
	ibid.
<i>Maestricht , son importance &amp; suites de sa belle</i>	
<i>défense , 1 Mai 3 ; merveilles remarquées du-</i>	
<i>rant le bombardement , ibid. 13. Religion &amp;</i>	
<i>charité de ses habitans , ibid.</i>	15
<i>Magie , substituée à la médecine , 1 Août</i>	485
<i>Magnétisme , donne plutôt les maladies que la</i>	
<i>santé , 1 Août</i>	480
<i>Majesté . titre rejeté par les rois chrétiens , repris</i>	
<i>àrechef dans ces derniers tems , 15 Mai</i>	92

DES MATIERES. 651

- Malinois, ce qu'on en dit dans d'anciens vers latins*, 15 Juill. 465
- Manuale Christianorum*, in quatuor libros divisum. Opus tum Christianis omnibus, tum maxime Religiosis atque ecclesiasticis viris perutile. Accessit duplex Domini nostri Jesu Christi officium, 15 Août 590
- Marat, son épitaphe*, 15 Août 624
- Mariage chrétien, sa divine & irréformable législation* 15 Juill. 427; *atteintes que les métropolitains d'Allemagne y ont portées*, ibid. 431; *sa validité compromise dans le système d'Embs*, 1 Mai 27. *Est un contrat sacré & religieux*, 1 Juill. 324, *dépendant de l'Eglise quand il ne seroit pas sacrement*, 326. *Comme sacrement il a pour matiere le contrat naturel*, 327. *Ce qu'il deviendrait s'il étoit une affaire civile*, 333; *aveux des philosophes*, 340, *des évêques intrus de France*, 342, *des démocrates & autres hommes du jour*, 344. *Zèle des Belges dans la défense de la véritable théorie du mariage*, 348. *Pourquoi cet acharnement des hommes impies & corrompus contre la sainteté de l'union conjugale*, 349. — 15 Juill. 427
- Marie-Thérèse, la fin de son regne défavorable aux Belges*, 15 Mai 145; *agréable aux philosophes du jour*, 1 Juill. 386
- Martyr, nom donné quelquefois à des hommes vertueux, morts pour des fins étrangères à la foi*, 15 Juin 249
- Mayence, réflexions diverses sur sa situation*, 1 Juin 216; *reddition de cette ville*, 15 Août 607
- Mémoire remis au magistrat de Bruxelles par les syndics des neuf nations*, 15 Juill. 448; *second Mémoire des mêmes*, ibid. 453
- Mémoire sur l'état du conseil de Flandre*, 1 Août 548

<i>Messe, ne doit pas être interrompue par des bénédictions, 15 Juin</i>	315
<i>Monde, ses vicissitudes élèvent l'homme vers Dieu, 1 Juin</i>	206
<i>Nations corrompues, peuvent-elles être restaurées ?</i>	
15 Août	588
<i>Negres, plus malheureux en Afrique que dans les colonies, 15 Juin</i>	288
<i>Newton, ses argumens a posteriori, 1 Août</i>	487
<i>Nonce apostolique, son Discours après une messe solennelle, 15 Mai</i>	157
<i>Notice sur Martin Gerbert, 15 Juin</i>	315
— sur M. Busching, 1 Août	550
— sur le cardinal Borromeo, ibid.	551
— sur l'abbé Chapt de Rastignac, & autres prêtres massacrés le 2 & 3 Sept. ibid.	552 & suiv.
<i>Offices divins, négligés &amp; dégradés, 1 Juin</i>	176
<i>Onction des rois, est un des titres du respect qu'on leur doit, 15 Mai 89; est dans quelques états une loi constitutionnelle,</i>	ibid.
<i>Oraison funebre de Louis XVI; par un membre de l'académie des sciences &amp;c, 15 Juin</i>	266
<i>Pape, son autorité sur les évêques &amp; l'état des diocèses, 15 Juill. 405; fait la force &amp; assure la considération des autres évêques, ibid.</i>	415
<i>Paque, fête qui ne doit point être consacrée à des dévotions particulières &amp; subalternes, 1 Mai</i>	79
<i>Paracelse, ses extravagances &amp; son impiété, 1 Août</i>	485
<i>Paraphrase de l'Oraison Dominicale, en forme de méditations; par le R. P. Paul Segneri, 1 Mai</i>	31
<i>Paris, sa situation comparée à celle de Jérusalem, 1 Mai</i>	60
<i>Pastorale, représentée devant l'évêque prince de Liege, 15 Août</i>	614

DES MATIERES. 653

<i>Pêché originel , ses effets sensibles dans les crimes de l'homme ,</i>	1 Août	497
<i>Pensées (mes) sur le droit qu'ont les évêques de dispenser , sur-tout dans le jeûne du carême ,</i>	1 Mai	26
<i>Poètes , au lieu de transporter les hommes au Ciel , ont traduit les dieux sur la terre ,</i>	1 Mai	25
<i>Pologne , changemens funestes opérés dans son gouvernement ,</i>	15 Mai	119 ;
<i>combien autrefois redoutable ,</i>		120.
<i>Ses malheurs actuellement sont la source d'un grand bien ,</i>		125 ;
<i>quelles causes ont amené sa décadence &amp; son démembrement ,</i>	1 Juin	203 ;
<i>sa destinée prédite ,</i>		205
<i>Polonois , leur esprit imitatif ;</i>	1 Juin	203
<i>Popularité , noble &amp; triviale , produit de l'orgueil &amp; de la magnanimité , honore &amp; avilit les rois ,</i>	1 Mai	47
<i>Population , exagérée par les habitans des villes respectives ,</i>	1 Août	559
<i>Précis du siècle de Paracelse. Par M. Joyand ,</i>	1 Août	481
<i>Prière pour le rétablissement de la Religion &amp; la liberté de l'Eglise ,</i>	15 Août	589
<i>Prières &amp; journée chrétienne des fideles François émigrés &amp;c ,</i>	15 Juill.	403
<i>Privileges de la noblesse &amp; du clergé , aussi inviolables que ceux du peuple ,</i>	15 Juin	307
<i>Processions , leur usage défendu par les Belges ,</i>	1 Juill.	372 ;
<i>odieuses aux phitosophes ,</i>	ibid ;	
<i>leur impression sur le peuple ,</i>	ibid.	373
<i>Prophétie de S. Césaire ,</i>	1 Août	498
<i>Protestation des doyens d'Anvers contre le projet d'abolir les privileges du clergé &amp; de la noblesse ,</i>	15 Juill.	465
<i>Providence , punit les méchans les uns par les autres ,</i>	1 Mai	60 ;
<i>cache le bien &amp; le mal sous des apparences contraires ,</i>		73 ;
<i>veille sur l'Eglise Belgique ,</i>		71

- Quesnel, ses Réflexions morales, instrument de séduction, 15 Mai 84*
- Question nationale sur l'autorité & sur les droits du peuple; par M. l'abbé Barruel, 15 Mai 88*
- Réconciliateur (le) des Belges &c, 15 Juin 270*
- Réflexions morales avec des notes, sur le Nouveau-Testament traduit en François; & la Concorde des quatre Evangélistes, 15 Mai 83*
- Réflexions d'un Vicaire Ardennois sur le dernier serment demandé aux prêtres catholiques François, concernant l'égalité & la liberté &c, 15 Mai 106*
- Réflexions sur le caractère qu'ont développé les Belges & particulièrement les Brabançons, pendant l'occupation des Pays-Bas par les François, depuis le mois de Novembre 1792, jusqu'au mois de Mars 1793, 15 Août 568*
- Religieux, bonheur attaché à leur état, 1 Juin 181; par quels moyens ils doivent se soutenir contre la haine du siècle, 181. Ne doivent pas désirer les distinctions & les préférences, 183, aimer au contraire à être ignorés, 186; sont obligés de rentrer dans les maisons rétablies, 1 Août 537*
- Retraite spirituelle, de quelle importance pour les justes & les pécheurs, 15 Mai 132*
- Révolution de France, moyen de la terminer promptement, 15 Juill. 403*
- Robinage, son hypocrisie & sa prétendue impassibilité, 15 Juill. 477*
- Rois, leur onction est une cérémonie respectable & dans quelques états, une loi constitutionnelle, 15 Mai 89. N'ont pas tous la même autorité, 90. Ne peuvent violer les loix de l'état, 91. Titres exagérés qu'on leur prodigue, 92. Leur pouvoir vient-il immédiatement de Dieu? 94. Leur autorité peut-elle être fon-*

DES MATIERES. 655

- dée sur la seule force? 97. Ce qui arrive à ceux qui s'élevent contre Dieu, 98. Il faut distinguer un roi dur & méchant d'un tyran destructeur, 100. Un roi méchant est un fléau qu'il faut supporter, 100, 101. Les plus grands & les plus sages ont aimé la splendeur du culte divin, 1 Juillet 371
- Saumur, passage important sur la Loire, 1 Juill. 377
- Sauterelles de l'Apocalypse, réalisées dans l'invasion des François dans les Pays-Bas, 1 Août 594
- Schilderung der Neufränkischen apostel in Straßburg &c. Portraits des nouveaux apôtres François dans la ville de Strasbourg &c., 1 Août 504
- Scriptura sacra contra incredulos propugnata. Auct. L. Veith &c. 1 Août 507
- Sectaires, n'ont pas le langage de la vraie piété, 1 Août 512
- Septembriser, ce que c'est dans le langage de la Convention, 1 Mai 71
- Sépultures, ses rites chers au peuple, 1 Juill. 387; les réformes en. cette matiere, scandaleuses & nuisibles, ibid. 397
- Serment de liberté & égalité, est une profession d'athéisme, 15 Août 610; il est ridicule d'attendre que le Pape le condamne, 113. Leçon donnée par un militaire à des prêtres qui l'ont prêté, ibid. 639
- Sur la loi du Mariage, la loi du Divorce & le système de l'Adoption, 1 Juill. 348
- Testament de Louis XVI, piece importante, conservée par la Providence, 15 Juin 265
- Théâtre, prépare les révolutions, 1 Juin 176.  
— 15 Juin 293; maux dont il menace les Belges, 15 Août 573

656 TABLE DES MATIERES.

<i>Théologie de Lyon, condamnée à Rome, 15 Août</i>	603 ;
<i>marotte des moines réfractaires, ibid.</i>	603, 604
<i>Tiers-état, défend les privilèges des deux autres ordres, 1 Juill.</i>	395
<i>Traité de la perfection de l'état ecclésiastique &amp;c., 1 Juin</i>	163
<i>Trinitaires, combien leur suppression a contrarié les vues de l'humanité, 1 Juin</i>	214. <i>Moyen d'en punir les auteurs, ibid.</i>
	215
<i>Van-Espen, dépouille Thomassin, 1 Août</i>	542 ;
<i>son fanatisme de secte, ibid.</i>	
<i>Varsovie, son influence funeste sur toute la Pologne, 1 Juin</i>	203
<i>Vérité, il n'y en a pas dont on ne puisse abuser, 15 Mai</i>	103 ;
<i>qu'on ne puisse obscurcir, ibid.</i>	104
<i>Versailles, vues sur sa dévastation, 15 Juin</i>	259
<i>Viatique, illusion de ceux qui prétendent le recevoir à chaque communion, 1 Mai</i>	79
<i>Vie de J. C par le P. de Montreuil, 1 Août</i>	511
<i>Vie (la) &amp; le martyre de Louis XVI ; par M. de Limon, 15 Juin</i>	249
<i>Voltaire, fureur des démocrates à la vue de son effigie placée en lieu ignoble, 15 Mai</i>	139 ;
<i>effet de son triomphe à Paris, 15 Juin</i>	262
<i>Vouckistes, secte amalgamée avec celle des Sansculottes, 15 Août</i>	510 ;
<i>ses vains efforts dans la Belgique, ibid.</i>	
<i>Wapenhuis der Geloovigen, ou Arsenal des chrétiens ; par le R. P. Firmus, 1 Juin</i>	188
Fin de la table des matieres.	